



Thème 6 :

Comment l'Etat peut-il intervenir dans l'économie ?

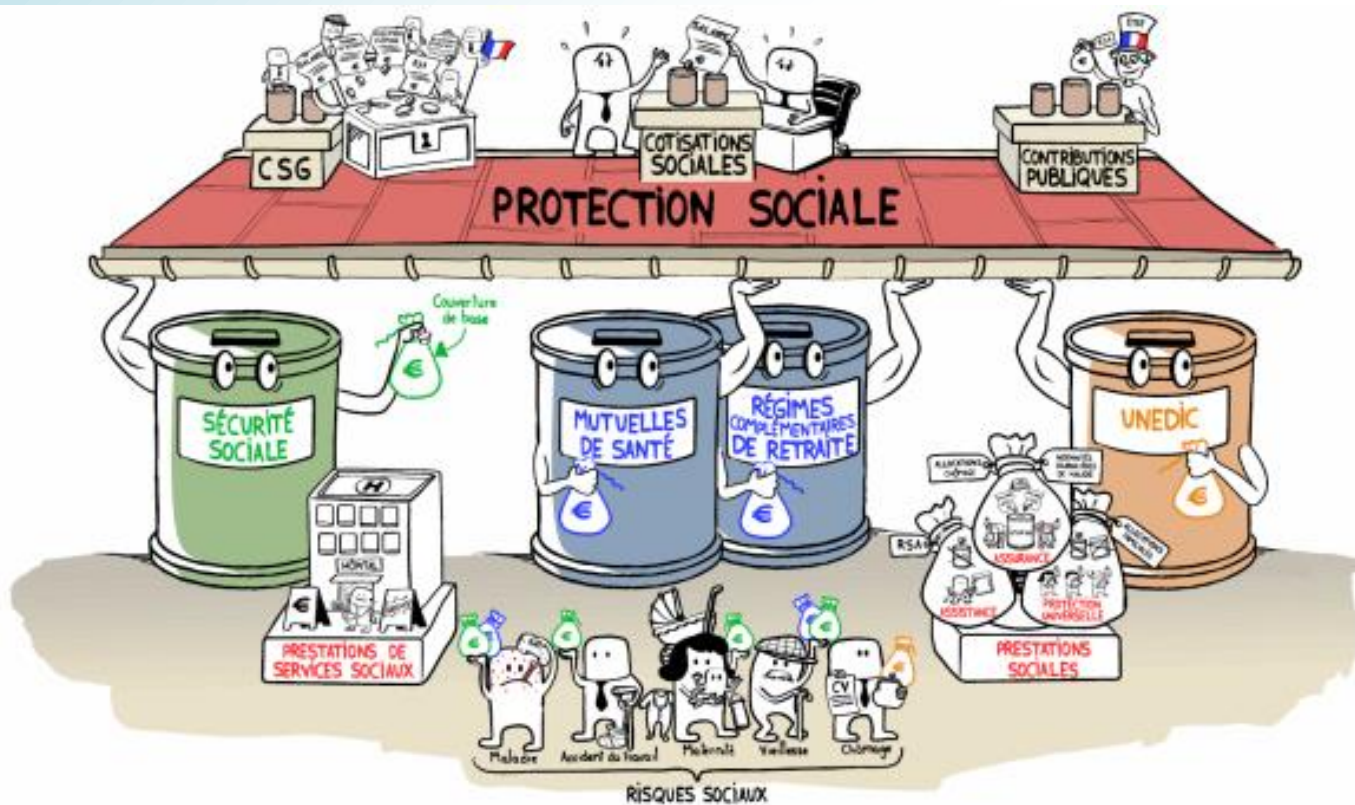
- Découvrir l'intervention de l'Etat
- Analyser les défaillances des marchés et de l'Etat
- Etudier les politiques économiques de l'Etat et de l'Europe
- **Etudier les politiques sociales**



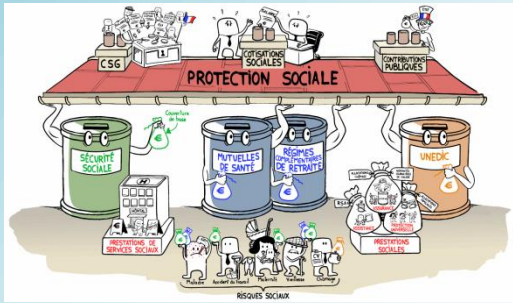
Chapitre 4 : Les politiques sociales

- **Quel est le rôle de la politique sociale ?**
- **Quels sont les instruments de la politique sociale ?**
- **Les politiques sociales sont-elles efficaces ?**

Vidéo : La protection sociale



- Q1 : Identifiez les risques sociaux auxquels chacun de nous peut être confronté.
- Q2 : Quels sont les deux mécanismes de la protection sociale ?
- Q3 : Quels sont les organismes chargés de la protection sociale en France ?



Vidéo : La protection sociale

■ Q1 : Identifiez les risques sociaux auxquels chacun de nous peut être confronté.

Les risques sociaux, représentent des situations susceptibles de **provoquer une baisse des ressources et/ou une hausse des dépenses des individus au cours de leur vie**, tels que la maladie, les accidents du travail, la maternité, la vieillesse ou le chômage.

■ Q2 : Quels sont les deux mécanismes de la protection sociale ?

- Les prestations de services sociaux (accès à des services à prix réduits ou gratuits).
- Les prestations sociales.

■ Q3 : Quels sont les organismes chargés de la protection sociale en France ?

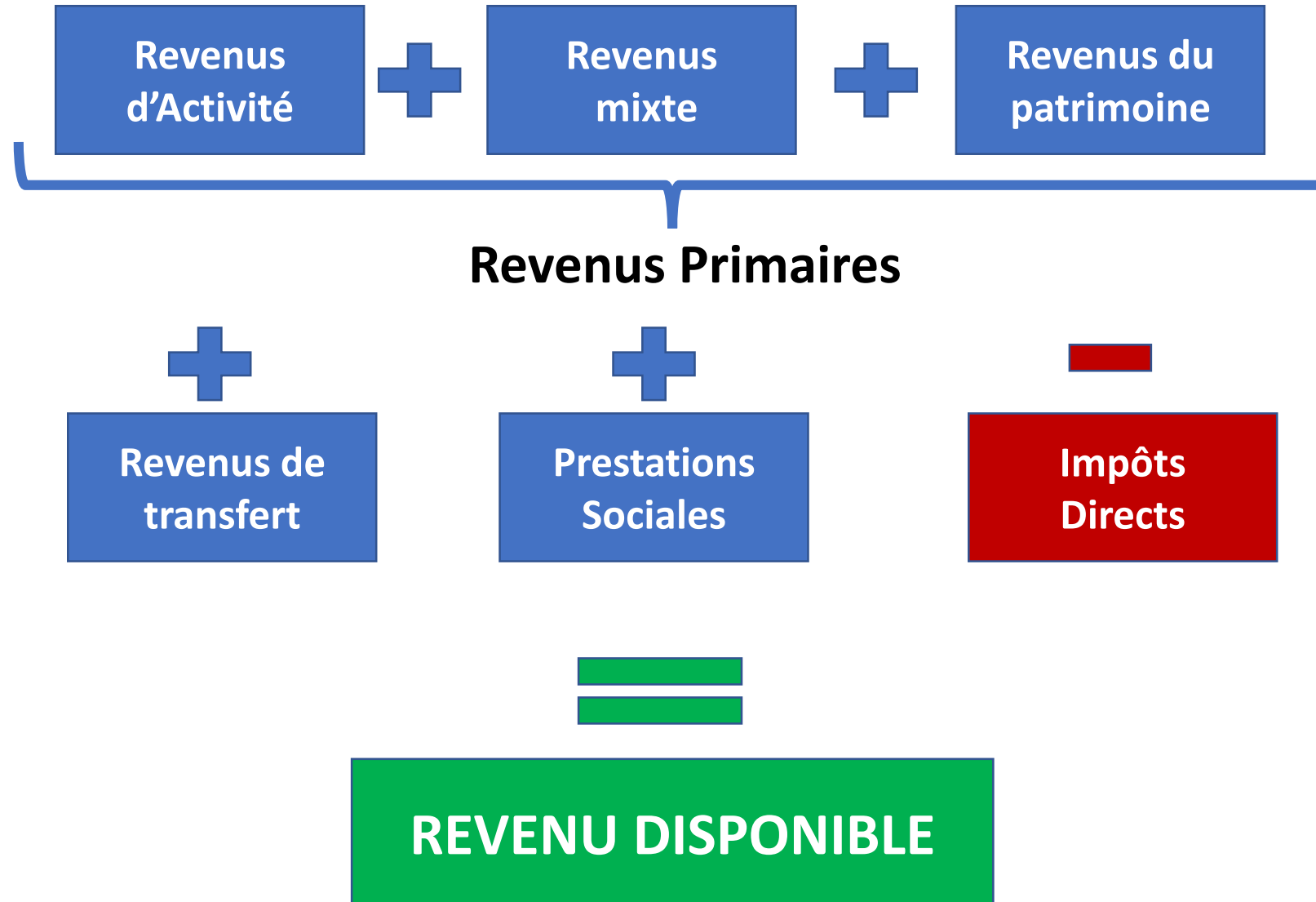
- La sécurité sociale,
- Les régimes complémentaires,
- L'UNEDIC (Union Nationale interprofessionnelle pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce).

Situation

La famille Loiseau est un ménage à revenus modestes. Mme Loiseau est employée dans une entreprise d'aide à la personne à Marseille : elle perçoit un salaire mensuel de 1 253 € nets. M. Loiseau a subi un licenciement économique ; il perçoit une allocation chômage mensuelle d'un montant de 845 €. Le couple a trois enfants âgés de 4 ans, 12 ans et 15 ans ; une allocation familiale s'ajoute donc à l'aide au logement versée par la CAF (Caisse d'allocations familiales).

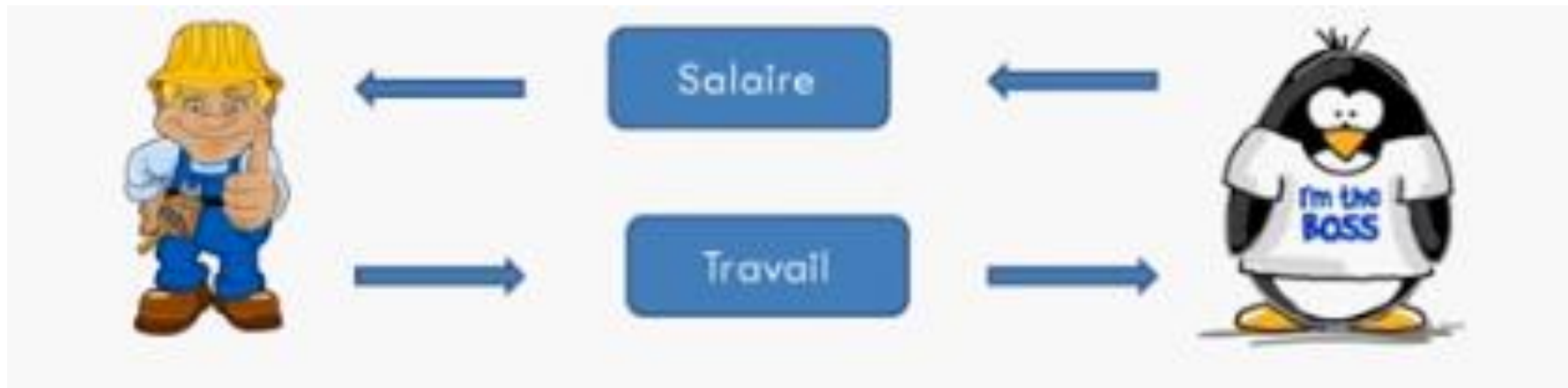
- **Q4 : Après avoir rappelé ce qu'est le revenu primaire, calculez celui de la famille Loiseau. Selon vous, ce montant est-il suffisant pour subvenir aux besoins d'un ménage de 5 personnes ?**

Révisions 2^{nde} et 1^{ère} : Le Revenu Disponible des Ménages



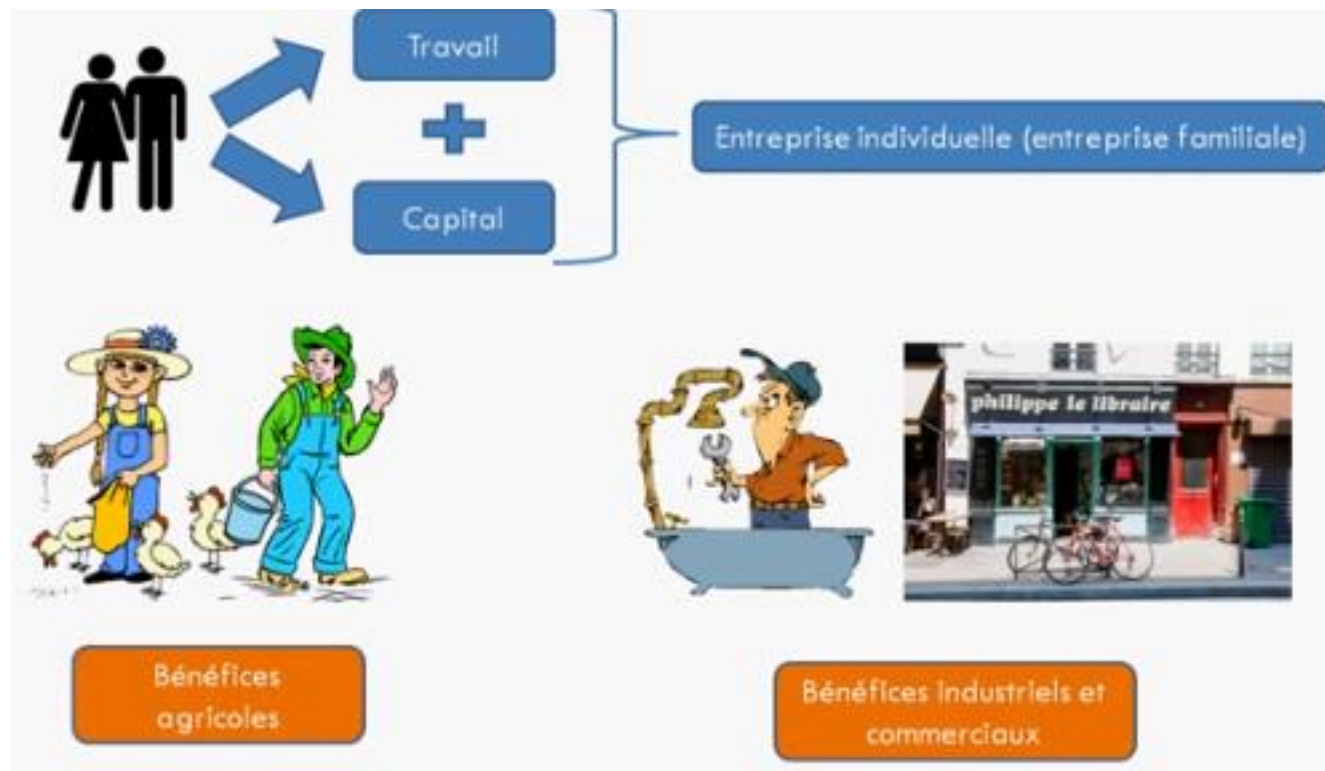
Révisions 2^{nde} et 1^{ère} : Le Revenu de l'activité Salariale

- Il s'agit, pour une grande partie d'entre eux, de revenus issus de leur participation à l'activité.
- Un grand nombre de ménages reçoit un **salaire**, c'est à dire un **revenu de l'activité salariale** exercé dans une entreprise ou une administration.



Révisions 2^{nde} et 1^{ère} : Le Revenu de l'activité Non Salariale (ou Revenu Mixte)

Certains ménages perçoivent un **revenu d'activité non salariale**, quand ils sont indépendants donc non salariés.



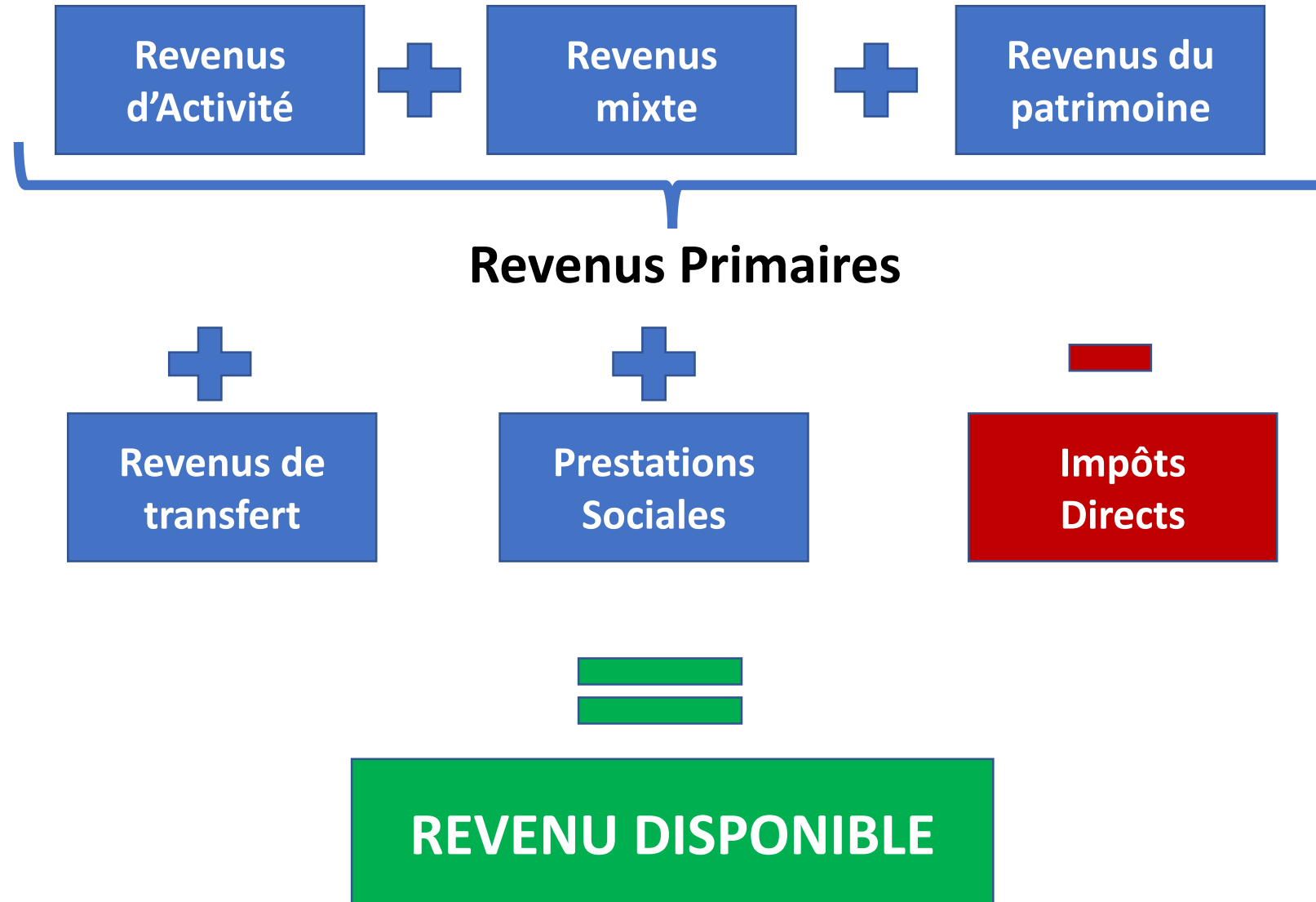
On appelle aussi ce revenu, **revenu mixte**, car on considère qu'il rémunère le travail mais aussi les investissements qui sont réalisés en achetant des terres, un magasin

Révisions 2^{nde} et 1^{ère} : Le Revenu de la Propriété (ou du Patrimoine)

- Les ménages peuvent aussi recevoir des revenus liés à la possession d'un bien (placements financiers ou biens immobiliers). On parle alors de **revenus de la propriété**.



Révisions 2^{nde} et 1^{ère} : Le Revenu Disponible des Ménages



Situation

La famille Loiseau est un ménage à revenus modestes. Mme Loiseau est employée dans une entreprise d'aide à la personne à Marseille : elle perçoit un salaire mensuel de 1 253 € nets. M. Loiseau a subi un licenciement économique ; il perçoit une allocation chômage mensuelle d'un montant de 845 €. Le couple a trois enfants âgés de 4 ans, 12 ans et 15 ans ; une allocation familiale s'ajoute donc à l'aide au logement versée par la CAF (Caisse d'allocations familiales).

■ **Q4 : Après avoir rappelé ce qu'est le revenu primaire, calculez celui de la famille Loiseau. Selon vous, ce montant est-il suffisant pour subvenir aux besoins d'un ménage de 5 personnes ?**

→ Le revenu primaire se compose des **revenus du travail** (salaire, primes, ...), des **revenus du capital ou du patrimoine** (Intérêts de placements financiers, dividendes, loyers de biens immobiliers,, ...) et des **revenus mixtes** (profits des entrepreneurs, ...), c'est-à-dire, les revenus qu'un individu est capable de dégager par lui-même.

→ Le revenu primaire du ménage Loiseau se compose uniquement du salaire de Madame, soit **1 253 €** (l'allocation chômage de Monsieur est un revenu de transfert).

→ Ce revenu est **insuffisant** pour satisfaire les besoins, même primaires, de 5 personnes.

1) Quel est le rôle de la politique sociale ?

A) La réduction de la pauvreté et des inégalités socio-économiques

Situation

Le salaire de Mme Loiseau se situe plutôt dans les bas niveaux de l'échelle des salaires. En France, les inégalités de salaires et de niveaux de vie sont mesurées chaque année par l'Insee. L'État a ainsi un rôle à jouer en matière sociale pour réduire les inégalités et favoriser la justice sociale.

- Q5 : Calculez le taux d'évolution du revenu médian entre 2010 et 2016.

Doc 1 : Distribution des revenus salariaux et des allocations chômage (en euros)

	2010	2016	Evolution 2010/2016
1 ^e décile (D1)	7 960	7 290	-8,42 %
2 ^e décile (D2)	12 280	12 390	0,90 %
3 ^e décile (D3)	15 600	16 090	3,14 %
4 ^e décile (D4)	18 710	19 200	2,62 %
Médiane (D5)	21 610	22 140	2,45 %
6 ^e décile (D6)	24 690	25 390	2,84 %
7 ^e décile (D7)	28 580	29 240	2,30 %
8 ^e décile (D8)	34 030	34 870	2,47 %
9 ^o décile (D9)	44 790	45 380	1,32%
Rapport interdécile (D9/ D1)	5,63	6,22	

$$\frac{(22\ 140 - 21\ 610)}{21\ 610} \times 100$$

- Q6 : Commentez les chiffres apparaissant en gras italique dans le tableau. Que permettent-ils de mettre en évidence en termes de répartition des revenus ?

Doc 1 : Distribution des revenus salariaux et des allocations chômage (en euros)

	2010	2016	Evolution 2010/2016
1 ^e décile (D1)	7 960	7 290	-8,42%
2 ^e décile (D2)	12 280	12 390	0,90 %
3 ^e décile (D3)	15 600	16 090	3,14 %
4 ^e décile (D4)	18 710	19 200	2,62 %
Médiane (D5)	21 610	22 140	2,45 %
6 ^e décile (D6)	24 690	25 390	2,84 %
7 ^e décile (D7)	28 580	29 240	2,30 %
8 ^e décile (D8)	34 030	34 870	2,47 %
9 ^o décile (D9)	44 790	45 380	1,32 %
Rapport interdécile (D9/ D1)	5,63	6,22	

Salaires et allocations nets **médians** : la moitié des salariés français perçoit plus de 22 140 € nets par an de revenus salariaux (+ allocations chômage).

Le rapport interdécile renseigne sur les **disparités de revenus** entre les plus riches et les plus pauvres : en France, les salariés appartenant au décile D9 gagnent 6,22 fois plus que les salariés du décile D1.

- **Q6 : Commentez les chiffres apparaissant en gras italique dans le tableau. Que permettent-ils de mettre en évidence en termes de répartition des revenus ?**

Doc 1 : Distribution des revenus salariaux et des allocations chômage (en euros)

	2010	2016	Evolution 2010/2016
1 ^e décile (D1)	7 960	7 290	-8,42%
2 ^e décile (D2)	12 280	12 390	0,90 %
3 ^e décile (D3)	15 600	16 090	3,14 %
4 ^e décile (D4)	18 710	19 200	2,62 %
Médiane (D5)	21 610	22 140	2,45 %
6 ^e décile (D6)	24 690	25 390	2,84 %
7 ^e décile (D7)	28 580	29 240	2,30 %
8 ^e décile (D8)	34 030	34 870	2,47 %
9 ^o décile (D9)	44 790	45 380	1,32 %
Rapport interdécile (D9/ D1)	5,63	6,22	

Selon l'INSEE, entre 2010 et 2016 les revenus des manages ont progressé pour la quasi totalité des français quelques soient leur tranches de revenus (les déciles). **Progression moyenne de 1%**

Le seul décile qui recule nettement c'est le 1^{er} décile c'est-à-dire les Français les plus pauvres. **Recul de 8,5%**

On constate que les inégalités se creusent entre les Français les plus pauvres et les plus riches, le rapport interdécile **augmente de 10%**

Doc 1 : Distribution des revenus salariaux et des allocations chômage (en euros)

	2010	2016	Evolution 2010/2016
1 ^e décile (D1)	7 960	7 290	- 8,42 %
2 ^e décile (D2)	12 280	12 390	0,90 %
3 ^e décile (D3)	15 600	16 090	3,14 %
4 ^e décile (D4)	18 710	19 200	2,62 %
Médiane (D5)	21 610	22 140	2,45 %
6 ^e décile (D6)	24 690	25 390	2,84 %
7 ^e décile (D7)	28 580	29 240	2,30 %
8 ^e décile (D8)	34 030	34 870	2,47 %
9 ^o décile (D9)	44 790	45 380	1,32 %
Rapport interdécile (D9/ D1)	5,63	6,22	

■ **Q7 : Calculez le seuil de pauvreté pour l'année 2016. Commentez.**

Le seuil de pauvreté correspond à **60% du revenu médian**.

En 2016, ce dernier étant de 22 140 €, le seuil de pauvreté pour cette année est donc de :

$$22\ 140 \times 60/100 = 13\ 284\ \text{€}$$

Ainsi, il nous indique qu'est définie comme « pauvre », toute personne ayant un revenu annuel inférieur ou égal à 13 284 €.

Il s'agit donc des deux premiers déciles D1 et D2 ainsi que d'une partie du D3 jusqu'à 13 284 €).

Doc 1 : Distribution des revenus salariaux et des allocations chômage (en euros)

	2010	2016	Evolution 2010/2016
1 ^e décile (D1)	7 960	7 290	- 8,42 %
2 ^e décile (D2)	✗ 12 280	12 390	0,90 %
3 ^e décile (D3)	✕ 15 600	16 090	3,14 %
4 ^e décile (D4)	18 710	19 200	2,62 %
Médiane (D5)	21 610	22 140	2,45 %
6 ^e décile (D6)	24 690	25 390	2,84 %
7 ^e décile (D7)	28 580	29 240	2,30 %
8 ^e décile (D8)	34 030	34 870	2,47 %
9 ^o décile (D9)	44 790	45 380	1,32%
Rapport interdécile (D9/ D1)	5,63	6,22	

■ Q8 : A l'aide du tableau ci-contre situez les revenus de Monsieur et de Madame Loiseau. Commentez.

→ **M. Loiseau** : allocation chômage mensuelle de 845 € soit un revenu annuel de 10 140 €.

Il se situe **au-dessous du 2^o décile** : 80 % des salaires sont au-dessus du sien.

Son revenu étant inférieur au seuil de pauvreté, qui s'élève à 13 284 €, il fait partie des populations **pauvres**.

→ **Mme Loiseau** : salaire mensuel de 1 253 € net soit un revenu annuel de 15 036 €.

Elle se situe **au-dessous du 3^o décile** : 70 % des salaires sont au-dessus du sien.

Doc 3 : Des inégalités multiformes

Les inégalités face à l'emploi, les inégalités de consommation, de niveau de vie ont des dimensions à la fois économiques et sociales. Des inégalités devant le numérique aux inégalités devant la mort, la liste des inégalités est aussi longue que celle des ressources socialement valorisées. Les inégalités sont donc plurielles et multiformes. Les inégalités sont d'abord économiques. Les inégalités de revenu apparaissent à l'occasion de la répartition primaire des revenus (inégalités de salaires, par exemple) ; le système de redistribution (prélèvements obligatoires et versement de revenus sociaux) permet de réduire ces inégalités. Les inégalités de revenu disponible (c'est-à-dire approximativement de pouvoir d'achat) sont importantes. Le patrimoine est l'ensemble des avoirs d'un agent économique (actifs financiers, actifs professionnels, logements) et de ses dettes à un moment donné. Les inégalités sociales sont aussi nombreuses : pratiques culturelles, réussite scolaire, participation et représentation politique, exposition aux risques divers ...

S.d'Agostino, P. Deubel, M. Montoussé, G. Renouard, Dictionnaire de sciences économiques et sociales, Bréal, 2018

Doc 4 : Des exemples d'inégalités



■ Q9 : Distinguez inégalités économiques et inégalités sociales.

Les inégalités économiques correspondent aux différences de revenus ou de patrimoines entre les individus.

Les inégalités sociales sont difficilement mesurables. Les individus ne bénéficient pas des mêmes chances en raison de leur position différente dans l'échelle sociale, ce qui peut se traduire par des différences de revenus et/ou de patrimoine.

Les inégalités sociales sont donc source d'inégalités de revenus.

B) La protection des individus contre les risques sociaux

Doc 5 : Les risques sociaux au sein d'une famille

Lilya et Marco, des amis de la famille Loiseau, sont heureux, ils viennent d'avoir leur premier enfant. La semaine dernière, Marco n'a pu se rendre à son travail en raison d'une grave détresse respiratoire qui a nécessité une hospitalisation. Le week-end prochain, ils iront chez le grand-père de Lilya qui fête sa retraite. Le frère de Marco a été licencié et il ne parvient pas à retrouver un travail depuis 10 mois, il est inquiet car dans 8 mois, il ne percevra plus d'allocation chômage.

- Q10 : Après avoir construit un tableau comme celui-ci-dessous, prélevez des informations dans le document 5 pour analyser les différentes situations de la famille de Lilya et Marco.

Personne(s) ?	Risque social ?	Ont-elles reçu une prestation sociale ? Ont-elles bénéficié de services sociaux ?
Lilya et Marco		
Marco		
Grand-père de Lilya		
Frère de Marco		
Frère de Marco	Situation de chômage	de droit, versement d'allocation de solidarité active (RSA)



B) La protection des individus contre les risques sociaux

Doc 5 : Les risques sociaux au sein d'une famille

Lilya et Marco, des amis de la famille Loiseau, sont heureux, ils viennent d'avoir leur premier enfant. La semaine dernière, Marco n'a pu se rendre à son travail en raison d'une grave détresse respiratoire qui a nécessité une hospitalisation. Le week-end prochain, ils iront chez le grand-père de Lilya qui fête sa retraite. Le frère de Marco a été licencié et il ne parvient pas à retrouver un travail depuis 10 mois, il est inquiet car dans 8 mois, il ne percevra plus d'allocation chômage.

- **Q10 : Après avoir construit un tableau comme celui-ci-dessous, prélevez des informations dans le document 5 pour analyser les différentes situations de la famille de Lilya et Marco.**

Personne(s) ?	Risque social ?	Ont-elles reçu une prestation sociale ? Ont-elles bénéficié de services sociaux ?
Lilya et Marco	Naissance de leur enfant	
Marco		
Grand-père de Lilya		
Frère de Marco		
Marco	chômage	solidarité spécifique (ASS) ou d'un revenu de solidarité active (RSA)

B) La protection des individus contre les risques sociaux

Doc 5 : Les risques sociaux au sein d'une famille

Lilya et Marco, des amis de la famille Loiseau, sont heureux, ils viennent d'avoir leur premier enfant. La semaine dernière, Marco n'a pu se rendre à son travail en raison d'une grave détresse respiratoire qui a nécessité une hospitalisation. Le week-end prochain, ils iront chez le grand-père de Lilya qui fête sa retraite. Le frère de Marco a été licencié et il ne parvient pas à retrouver un travail depuis 10 mois, il est inquiet car dans 8 mois, il ne percevra plus d'allocation chômage.

- **Q10 : Après avoir construit un tableau comme celui-ci-dessous, prélevez des informations dans le document 5 pour analyser les différentes situations de la famille de Lilya et Marco.**

Personne(s) ?	Risque social ?	Ont-elles reçu une prestation sociale ? Ont-elles bénéficié de services sociaux ?
Lilya et Marco	Naissance de leur enfant	
Marco	Détresse respiratoire	
Grand-père de Lilya	Retraite	
Frère de Marco	Situation de chômage	

B) La protection des individus contre les risques sociaux

Doc 5 : Les risques sociaux au sein d'une famille

Lilya et Marco, des amis de la famille Loiseau, sont heureux, ils viennent d'avoir leur premier enfant. La semaine dernière, Marco n'a pu se rendre à son travail en raison d'une grave détresse respiratoire qui a nécessité une hospitalisation. Le week-end prochain, ils iront chez le grand-père de Lilya qui fête sa retraite. Le frère de Marco a été licencié et il ne parvient pas à retrouver un travail depuis 10 mois, il est inquiet car dans 8 mois, il ne percevra plus d'allocation chômage.

- **Q10 : Après avoir construit un tableau comme celui-ci-dessous, prélevez des informations dans le document 5 pour analyser les différentes situations de la famille de Lilya et Marco.**

Personne(s) ?	Risque social ?	Ont-elles reçu une prestation sociale ? Ont-elles bénéficié de services sociaux ?
Lilya et Marco	Naissance de leur enfant	Service d'hospitalisation pour l'accouchement + prestation sociale (versement d'allocations selon les ressources du couple pour l'accueil du 1er enfant)
Marco	Détresse respiratoire	
Grand-père de Lilya	Retraite	
Frère de Marco	Situation de chômage	

B) La protection des individus contre les risques sociaux

Doc 5 : Les risques sociaux au sein d'une famille

Lilya et Marco, des amis de la famille Loiseau, sont heureux, ils viennent d'avoir leur premier enfant. La semaine dernière, Marco n'a pu se rendre à son travail en raison d'une grave détresse respiratoire qui a nécessité une hospitalisation. Le week-end prochain, ils iront chez le grand-père de Lilya qui fête sa retraite. Le frère de Marco a été licencié et il ne parvient pas à retrouver un travail depuis 10 mois, il est inquiet car dans 8 mois, il ne percevra plus d'allocation chômage.

- **Q10 : Après avoir construit un tableau comme celui-ci-dessous, prélevez des informations dans le document 5 pour analyser les différentes situations de la famille de Lilya et Marco.**

Personne(s) ?	Risque social ?	Ont-elles reçu une prestation sociale ? Ont-elles bénéficié de services sociaux ?
Lilya et Marco	Naissance de leur Enfant MATERNITE	Service d'hospitalisation pour l'accouchement + prestation sociale (versement d'allocations selon les ressources du couple pour l'accueil du 1er enfant)
Marco	Détresse Respiratoire MALADIE	Service d'hospitalisation + prestation sociale versement d'une indemnité en cas d'arrêt maladie
Grand-père de Lilya	RETRAITE	Pension de retraite prestation sociale
Frère de Marco	Situation de CHÔMAGE	prestation sociale Versement d'allocation chômage, puis en fin de droit, versement d'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou d'un revenu de solidarité active (RSA)

2) Quels sont les instruments de la politique sociale ?

A) La protection sociale

Situation

M. et Mme Loiseau ne paient pas l'impôt sur le revenu. En revanche, ils bénéficient de revenus de transfert au titre de la redistribution : ils perçoivent chaque mois 342 € d'allocation logement, 296 € d'allocations familiales, et M. Loiseau perçoit une allocation chômage de 845 €. Par ailleurs, ils ont souscrit une mutuelle de santé auprès de la MAAF.

Doc 6 : Qu'est-ce que la protection sociale ?

La protection sociale désigne tous les mécanismes de prévoyance collective permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des « risques sociaux ». Il s'agit de situations susceptibles de compromettre la sécurité économique de l'individu ou de sa famille, en provoquant une baisse de ses ressources ou une hausse de ses dépenses : vieillesse, maladie, invalidité, chômage, maternité, charges de famille, ...

La protection sociale repose sur plusieurs types de mécanismes :

- des prestations sociales, versées directement aux ménages, qui peuvent être en espèces (pensions de retraite) ou en nature (remboursements de soins de santé) ;
- des prestations de services sociaux, qui désignent l'accès à des services fournis à prix réduit ou gratuitement (crèches, hôpitaux).

www.vie-publique.fr

■ Q11 : Quel est l'objectif de la protection sociale ?

L'objectif de la protection sociale est de permettre aux individus de faire face aux conséquences financières des « risques sociaux » qui pèsent sur la santé, la vieillesse, l'emploi, le logement, la pauvreté - exclusion.

Doc 6 : Qu'est-ce que la protection sociale ?

La protection sociale désigne tous les mécanismes de prévoyance collective permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des « risques sociaux ». Il s'agit de situations susceptibles de compromettre la sécurité économique de l'individu ou de sa famille, en provoquant une baisse de ses ressources ou une hausse de ses dépenses : vieillesse, maladie, invalidité, chômage, maternité, charges de famille, ...

La protection sociale repose sur plusieurs types de mécanismes :

- des prestations sociales, versées directement aux ménages, qui peuvent être en espèces (pensions de retraite) ou en nature (remboursements de soins de santé) ;
- des prestations de services sociaux, qui désignent l'accès à des services fournis à prix réduit ou gratuitement (crèches, hôpitaux).

www.vie-publique.fr

■ Q12 : Distinguez les formes de prestations assurées par la protection sociale.

La protection sociale repose sur 2 types de prestations :

- **les prestations** qui sont versées directement aux ménages (*pensions de retraite versées en espèces et remboursements de soins de santé qui correspondent à des prestations en nature*) ;
- **des prestations de services sociaux** fournis à prix réduit ou gratuitement (*crèches, hôpitaux, ...*).



Doc 7 : La redistribution horizontale

La redistribution horizontale protège les individus des risques sociaux. Dans ce mécanisme, un groupe de personnes finance les services ou les besoins d'un autre groupe. C'est le cas, par exemple, des actifs occupés qui financent les allocations des chômeurs indemnisés.

■ Q13 : Après avoir rappelé la définition du risque social, montrez que la redistribution horizontale protège les individus contre les risques sociaux.

Les risques sociaux correspondent à des événements (heureux ou malheureux) qui compromettent la capacité des individus à assurer eux-mêmes leur indépendance sociale (maladie, retraite, ...).

Ainsi, la plupart **des prestations sociales de la redistribution horizontale** visent à maintenir le revenu en cas de survenance d'un risque social, dans la mesure où ce dernier entraîne une perte de revenu.

Situation

Les voisins de la famille Loiseau connaissent, eux aussi, une période difficile. Paul n'a jamais trouvé d'emploi. Il touche le RSA. Sa femme, Manon a été victime d'un accident du travail et n'a pas travaillé pendant une longue période, mais a reçu des indemnités journalières.

Doc 9 : Les trois logiques de la protection sociale

Une logique d'assurance sociale, dont l'objectif est de prémunir contre un risque de perte de revenus (chômage, maladie, vieillesse, accident du travail). Les prestations sociales sont financées par des cotisations assises sur les salaires (comme dans une assurance privée), et sont donc réservées à ceux qui cotisent.

Une logique d'assistance, qui a pour objectif d'instaurer une solidarité entre les individus pour lutter contre les formes de pauvreté. La prestation assure alors un revenu minimum, qui ne couvre pas forcément un risque spécifique. Il est versé sous condition de ressources, mais non de cotisations préalables (revenu de solidarité active (RSA), allocation adulte handicapé (AAH)).

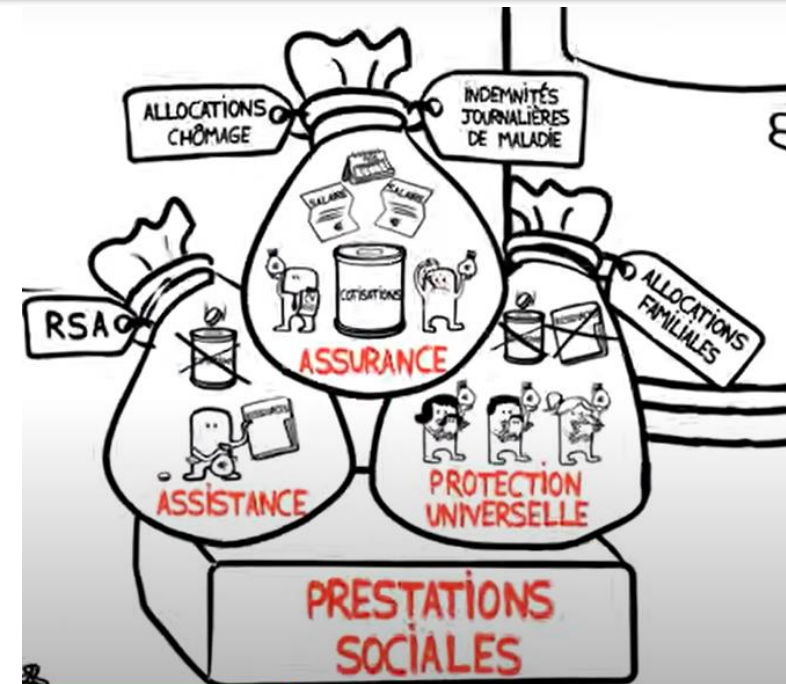
Une logique de protection universelle, qui a pour but de couvrir certaines catégories de dépenses pour tous les individus. Les prestations sont donc accordées sans condition de cotisations ni de ressources, mais sont les mêmes pour tous (prestations familiales).

www.vie-publique.fr

■ Q14 : Quelle est la spécificité de la logique d'assistance par rapport à la logique d'assurance ?

La plus grande partie du système de protection sociale repose sur **le principe de l'assurance** (on verse des cotisations pour recevoir des prestations si certains événements se produisent).

Certaines prestations sont versées à ceux qui n'ont pas versé de cotisations, selon **le principe de l'assistance**.



Doc 9 : Les trois logiques de la protection sociale

Une logique d'assurance sociale, dont l'objectif est de prémunir contre un risque de perte de revenus (chômage, maladie, vieillesse, accident du travail). Les prestations sociales sont financées par des cotisations assises sur les salaires (comme dans une assurance privée), et sont donc réservées à ceux qui cotisent.

Une logique d'assistance, qui a pour objectif d'instaurer une solidarité entre les individus pour lutter contre les formes de pauvreté. La prestation assure alors un revenu minimum, qui ne couvre pas forcément un risque spécifique. Il est versé sous condition de ressources, mais non de cotisations préalables (revenu de solidarité active (RSA), allocation adulte handicapé (AAH)).

Une logique de protection universelle, qui a pour but de couvrir certaines catégories de dépenses pour tous les individus. Les prestations sont donc accordées sans condition de cotisations ni de ressources, mais sont les mêmes pour tous (prestations familiales).

www.vie-publique.fr

Situation

Les voisins de la famille Loiseau connaissent, eux aussi, une période difficile. Paul n'a jamais trouvé d'emploi. Il touche le RSA. Sa femme, Manon a été victime d'un accident du travail et n'a pas travaillé pendant une longue période, mais a reçu des indemnités journalières.

- **Q.15 Indiquez, en justifiant votre réponse, à quelles logiques répondent les situations individuelles de Paul et de Manon, les voisins de la famille Loiseau.?**

Paul n'ayant jamais travaillé, n'a donc jamais cotisé : **Logique d'assistance** (RSA : Revenu Solidarité Active)

Manon a cotisé (même si la période a été courte) : **logique d'assurance** (I.J. versées /l'Assurance Maladie)

Doc 10 : Le financement de la protection sociale

Les ressources qui servent à financer la protection sociale (781,3 milliards d'euros en 2017) se répartissent en trois catégories principales :

- les cotisations sociales (56 % du total des ressources en 2017);
- la CSG (contribution sociale généralisée) (26 % du total en 2017)
- les impôts et taxes (16 %).

Ces ressources sont en progression constante (+3 % par rapport à 2016). Elles dépassent la croissance des dépenses de protection sociale (+2,1 % par rapport à 2016). En 2017, elles représentaient 34 % du PIB. Depuis une vingtaine d'années, la part de chacune d'entre elles dans le financement de la protection sociale évolue. En effet, on assiste à une diminution du poids des cotisations sociales, qui restent quand même la première source de financement, et à une augmentation de la part des ressources fiscales, liée notamment à la montée en puissance de la CSG.

Cette évolution répond à la nécessité de ne pas faire peser le financement de la protection sociale sur les seuls revenus d'activité (les cotisations sociales portent en effet uniquement sur les salaires), et de distinguer le financement des prestations relevant de la solidarité nationale de celles relevant de l'assurance.

www.vie-publique.fr

■ Q16 : Montrez l'importance financière de la protection sociale dans la production nationale.

Les prestations sociales représentent près d'un tiers du PIB en France.

Doc 10 : Le financement de la protection sociale

Les ressources qui servent à financer la protection sociale (781,3 milliards d'euros en 2017) se répartissent en trois catégories principales :

- les cotisations sociales (56 % du total des ressources en 2017);
- la CSG (contribution sociale généralisée) (26 % du total en 2017)
- les impôts et taxes (16 %).

Ces ressources sont en progression constante (+3 % par rapport à 2016). Elles dépassent la croissance des dépenses de protection sociale (+2,1 % par rapport à 2016). En 2017, elles représentaient 34 % du PIB. Depuis une vingtaine d'années, la part de chacune d'entre elles dans le financement de la protection sociale évolue. En effet, on assiste à une diminution du poids des cotisations sociales, qui restent quand même la première source de financement, et à une augmentation de la part des ressources fiscales, liée notamment à la montée en puissance de la CSG.

Cette évolution répond à la nécessité de ne pas faire peser le financement de la protection sociale sur les seuls revenus d'activité (les cotisations sociales portent en effet uniquement sur les salaires), et de distinguer le financement des prestations relevant de la solidarité nationale de celles relevant de l'assurance.

www.vie-publique.fr

■ Q17 : Analysez et expliquez l'évolution de la structure de financement de la protection sociale en France depuis une vingtaine d'années.

Le poids des cotisations sociales diminue. La part des recettes fiscales (CSG) augmente.

La CSG a augmenté en 2018 quand dans le même temps les cotisations assises sur les salaires diminuaient.

B) La fiscalité

Situation

Le frère de Mme Loiseau, M. Bellon, est cadre dans le secteur bancaire. Au titre de l'année 2020, il a perçu un salaire net imposable de 43 020 €. N'ayant pas d'enfant, il ne bénéficie d'aucun avantage fiscal à ce titre.

Au moment de remplir sa déclaration annuelle de revenus, il se renseigne pour savoir quel sera le montant de son impôt et comment son argent sera utilisé.

Situation

Le frère de Mme Loiseau, M. Bellon, est cadre dans le secteur bancaire. Au titre de l'année 2020, il a perçu un salaire net imposable de 43 020 €. N'ayant pas d'enfant, il ne bénéficie d'aucun avantage fiscal à ce titre.

Au moment de remplir sa déclaration annuelle de revenus, il se renseigne pour savoir quel sera le montant de son impôt et comment son argent sera utilisé.

Doc 1 : Distribution des revenus salariaux et des allocations chômage (en euros)

	2010	2016	Evolution 2010/2016
1 ^e décile (D1)	7 960	7 290	- 8,42 %
2 ^e décile (D2)	12 280	12 390	0,90 %
3 ^e décile (D3)	15 600	16 090	3,14 %
4 ^e décile (D4)	18 710	19 200	2,62 %
Médiane (D5)	21 610	22 140	2,45 %
6 ^e décile (D6)	24 690	25 390	2,84 %
7 ^e décile (D7)	28 580	29 240	2,30 %
8 ^e décile (D8)	34 030	34 870	2,47 %
9 ^o décile (D9)	44 790	45 380	1,32 %
Rapport interdécile (D9/ D1)	5,63	6,22	

■ Q18 : Situez le revenu de M. Bellon, à l'aide du document 1. Commentez.

Avec 43 020 € annuel, le revenu de M. Bellon se situe dans **le 9^e décile** : au moins 80% des salaires se situent au-dessous du sien.

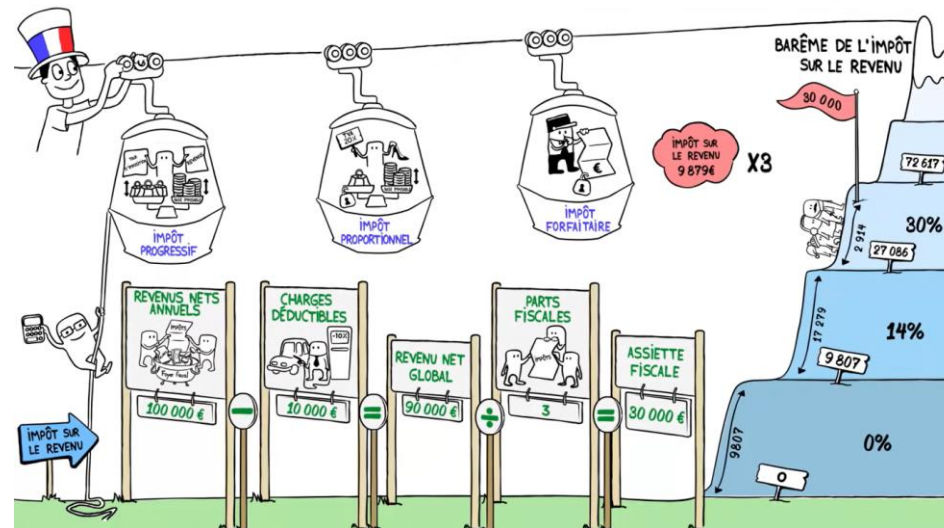
M. Bellon fait donc partie des personnes **les plus aisées**, situation d'autant plus confortable économiquement, qu'il n'a pas d'enfants.

Doc 12 : Le barème de l'impôt sur le revenu

Tranche du revenu 2020	Taux applicable	Montant de la tranche
De 0 à 10 064 €	0%	10 064 €
De 10 065 € à 25 659 €	11%	15 594 €
De 25 660 € à 73 369 €	30%	47 709 € *
De 73 370 € à 157 806 €	41%	84 436 €
Plus de 157 807 €	45%	-

* M. Bellon ayant un salaire inférieur à 73 369€, il ne sera pas imposé sur la totalité de cette tranche mais sur la fraction correspondant à son revenu imposable, soit $43\,020\text{ €} - 25\,660\text{ €} = 17\,360\text{ €}$

- Q19 : Calculez le montant total de l'impôt sur le revenu dû par M. Bellon au titre de l'année 2020 ?



Doc 12 : Le barème de l'impôt sur le revenu

Tranche du revenu 2020	Taux applicable	Montant de la tranche
De 0 à 10 064 €	0%	10 064 €
De 10 065 € à 25 659 €	11%	15 594 €
De 25 660 € à 73 369 €	30%	47 709 € *
De 73 370 € à 157 806 €	41%	84 436 €
Plus de 157 807 €	45%	-

* M. Bellon ayant un salaire inférieur à 73 369€, il ne sera pas imposé sur la totalité de cette tranche mais sur la fraction correspondant à son revenu imposable, soit $43\,020\text{ €} - 25\,660\text{ €} = 17\,360\text{ €}$

- Q19 : Calculez le montant total de l'impôt sur le revenu dû par M. Bellon au titre de l'année 2020 ?

$$\begin{array}{l} 10\,064\text{ €} \times 0\% \\ (0\text{ €}) \\ \text{1}^\circ \text{ tranche} \end{array} + \begin{array}{l} 15\,594 \times 11\% \\ (1\,715\text{ €}) \\ \text{2}^\circ \text{ tranche} \end{array} + \begin{array}{l} (43\,020\text{ €} - 25\,660\text{ €}) \times 30\% \\ (5\,208\text{ €}) \\ \text{3}^\circ \text{ tranche} \end{array} = \mathbf{6\,923\text{ €}}$$

Barème de l'impôt 2024 sur les revenus 2023

Fraction du revenu imposable (pour une part)	Taux d'imposition à appliquer sur la tranche
Jusqu'à 11 294 €	0 %
De 11 295 € à 28 797 €	11 %
De 28 798 € à 82 341 €	30 %
De 82 342 € à 177 106 €	41 %
Supérieur à 177 106 €	45 %

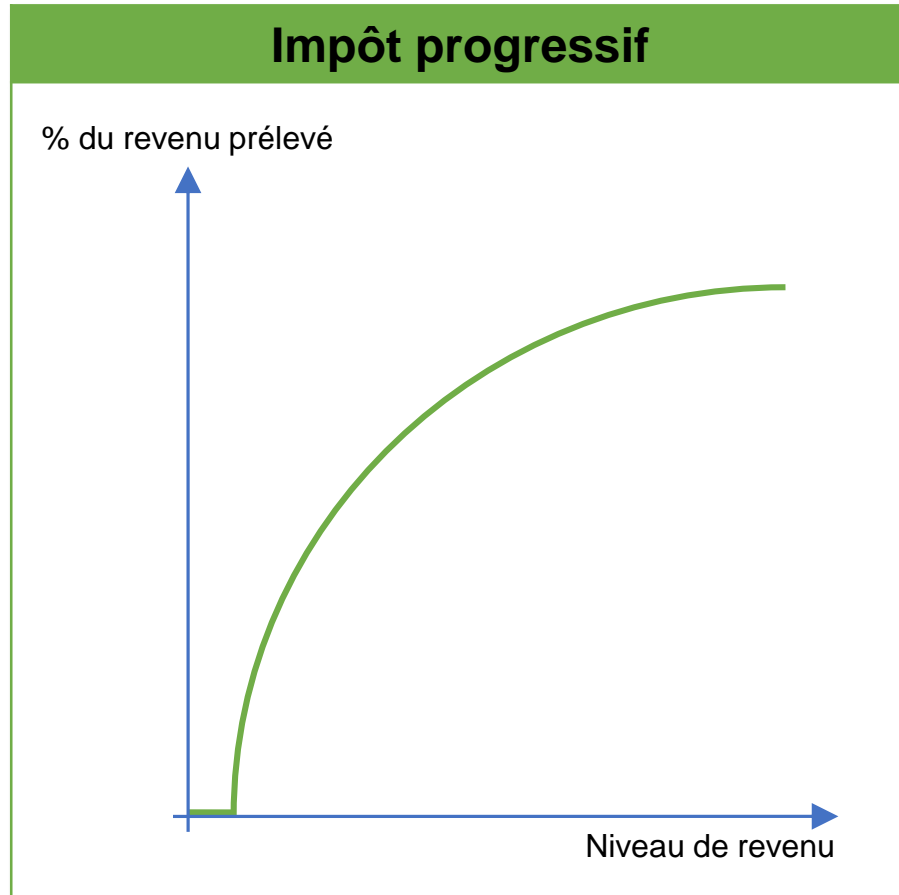
Exemple 1 : Cas d'un célibataire percevant 35 555 € de salaires imposables soit un revenu net imposable de ?????

Et un impôt sur le revenu de ???

Exemple 2 : Cas d'un couple marié ou pacsé avec deux enfants mineurs percevant un revenu net imposable de 55 950 € en 2023

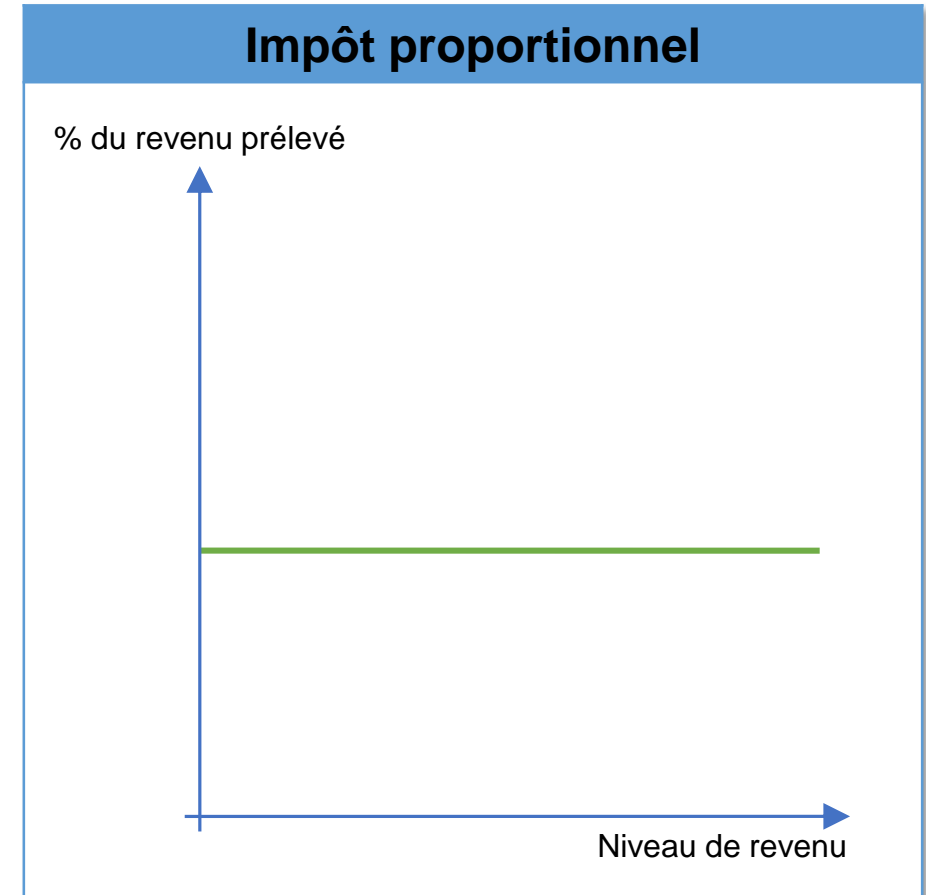
Et un impôt sur le revenu de ???

- **Q20 : Précisez à quelle catégorie appartiennent les impôts suivants : TVA, l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP ou IR). Expliquez**



L'impôt sur le revenu (IRPP)

→ **Impôts progressifs** : le taux de prélèvement s'élève avec l'augmentation du revenu.

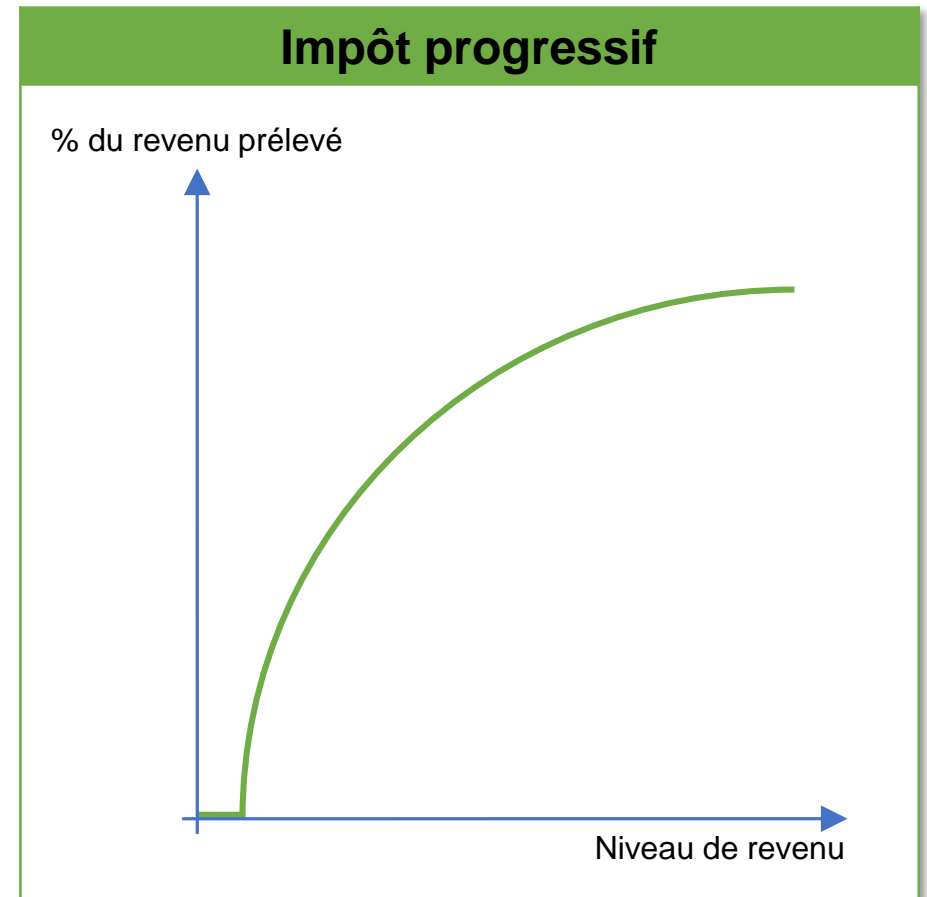


La TVA

→ **Impôts proportionnels** qui augmentent proportionnellement à la valeur imposée

Doc 13 : La redistribution verticale

La redistribution verticale est l'ensemble des transferts sociaux (monétaires et en nature) entre les ménages les plus aisés vers les ménages les plus modestes. Elle est destinée à réduire les inégalités de revenus, la pauvreté et à promouvoir plus de justice sociale.



■ Q21 : Montrez que l'impôt progressif s'inscrit dans une redistribution verticale.

Lorsque les ménages les plus aisés paient plus d'impôts, ils voient leur revenu disponible diminuer. Ces impôts permettent de financer en partie les revenus de transfert qui vont accroître le revenu disponible des plus modestes.

L'impôt progressif permet donc de réduire les inégalités de revenus, il s'inscrit bien dans la redistribution verticale.

Situation (Famille Loiseau)

M. et Mme Loiseau ne paient pas l'impôt sur le revenu. En revanche, ils bénéficient de revenus de transfert au titre de la redistribution : ils perçoivent chaque mois 342 € d'allocation logement, 296 € d'allocations familiales, et M. Loiseau perçoit une allocation chômage de 845 €. Par ailleurs, ils ont souscrit une mutuelle de santé auprès de la MAAF. (Rappel : Mme Loiseau perçoit un salaire mensuel de 1 253 € nets).

Situation (M. Bellon)

Le frère de Mme Loiseau, M. Bellon, est cadre dans le secteur bancaire. Au titre de l'année 2020, il a perçu un salaire net imposable de 43 020 €. N'ayant pas d'enfant, il ne bénéficie d'aucun avantage fiscal à ce titre. Au moment de remplir sa déclaration annuelle de revenus, il se renseigne pour savoir quel sera le montant de son impôt et comment son argent sera utilisé.

- **Q22 : Dans un tableau, calculez les revenus annuels de la famille Loiseau et de M. Bellon avant et après redistribution. Commentez.**

Ménage	Revenu primaire (avant redistribution)	Revenu disponible (après redistribution)	Ecart
Famille Loiseau			
M. Bellon			

Situation (Famille Loiseau)

M. et Mme Loiseau ne paient pas l'impôt sur le revenu. En revanche, ils bénéficient de revenus de transfert au titre de la redistribution : ils perçoivent chaque mois 342 € d'allocation logement, 296 € d'allocations familiales, et M. Loiseau perçoit une allocation chômage de 845 €. Par ailleurs, ils ont souscrit une mutuelle de santé auprès de la MAAF. (Rappel : Mme Loiseau perçoit un salaire mensuel de 1 253 € nets).

Situation (M. Bellon)

Le frère de Mme Loiseau, M. Bellon, est cadre dans le secteur bancaire. Au titre de l'année 2020, il a perçu un salaire net imposable de 43 020 €. N'ayant pas d'enfant, il ne bénéficie d'aucun avantage fiscal à ce titre. Au moment de remplir sa déclaration annuelle de revenus, il se renseigne pour savoir quel sera le montant de son impôt et comment son argent sera utilisé.

- **Q22 : Dans un tableau, calculez les revenus annuels de la famille Loiseau et de M. Bellon avant et après redistribution. Commentez.**

Ménage	Revenu primaire (avant redistribution)	Revenu disponible (après redistribution)	Ecart
Famille Loiseau	15 036 € (1 253 € x 12)		
M. Bellon	43 020 €		

Situation (Famille Loiseau)

M. et Mme Loiseau ne paient pas l'impôt sur le revenu. En revanche, ils bénéficient de revenus de transfert au titre de la redistribution : ils perçoivent chaque mois 342 € d'allocation logement, 296 € d'allocations familiales, et M. Loiseau perçoit une allocation chômage de 845 €. Par ailleurs, ils ont souscrit une mutuelle de santé auprès de la MAAF. (Rappel : Mme Loiseau perçoit un salaire mensuel de 1 253 € nets).

Situation (M. Bellon)

Le frère de Mme Loiseau, M. Bellon, est cadre dans le secteur bancaire. Au titre de l'année 2020, il a perçu un salaire net imposable de 43 020 €. N'ayant pas d'enfant, il ne bénéficie d'aucun avantage fiscal à ce titre. Au moment de remplir sa déclaration annuelle de revenus, il se renseigne pour savoir quel sera le montant de son impôt et comment son argent sera utilisé.

- Q22 : Dans un tableau, calculez les revenus annuels de la famille Loiseau et de M. Bellon avant et après redistribution. Commentez.

Ménage	Revenu primaire (avant redistribution)	Revenu disponible (après redistribution)	
Famille Loiseau	15 036 € (1 253 € x 12)	32 832 € (1 253 € + 845 € - 0 € d'IR + 342 € + 296 €) x 12	La famille Loiseau a 3 enfants donc 3,5 parts donc quand on divise les revenus soumis à l'IR par 3,5 ils ne sont pas imposables (R<1ere Tranche à 0%)
M. Bellon	43 020 €	36 096 € (43 020 € - 6 923 € + 0 €)	

Situation (Famille Loiseau)

M. et Mme Loiseau ne paient pas l'impôt sur le revenu. En revanche, ils bénéficient de revenus de transfert au titre de la redistribution : ils perçoivent chaque mois 342 € d'allocation logement, 296 € d'allocations familiales, et M. Loiseau perçoit une allocation chômage de 845 €. Par ailleurs, ils ont souscrit une mutuelle de santé auprès de la MAAF. (Rappel : Mme Loiseau perçoit un salaire mensuel de 1 253 € nets).

Situation (M. Bellon)

Le frère de Mme Loiseau, M. Bellon, est cadre dans le secteur bancaire. Au titre de l'année 2020, il a perçu un salaire net imposable de 43 020 €. N'ayant pas d'enfant, il ne bénéficie d'aucun avantage fiscal à ce titre. Au moment de remplir sa déclaration annuelle de revenus, il se renseigne pour savoir quel sera le montant de son impôt et comment son argent sera utilisé.

- **Q22 : Dans un tableau, calculez les revenus annuels de la famille Loiseau et de M. Bellon avant et après redistribution. Commentez.**

Ménage	Revenu primaire (avant redistribution)	Revenu disponible (après redistribution)	Ecart
Famille Loiseau	15 036 € (1 253 € x 12)	32 832 € (1 253 € - 0 € + 342 € + 296 € + 845 €) x 12	+ 17 796 € (32 832 € - 15 036 €)
M. Bellon	43 020 €	36 096 € (43 020 € - 6 923 € + 0 €)	- 6 923 € (36 096 € - 43 020 €)

- Q22 (suite) : Dans un tableau, calculez les revenus annuels de la famille Loiseau et de M. Bellon avant et après redistribution. Commentez.

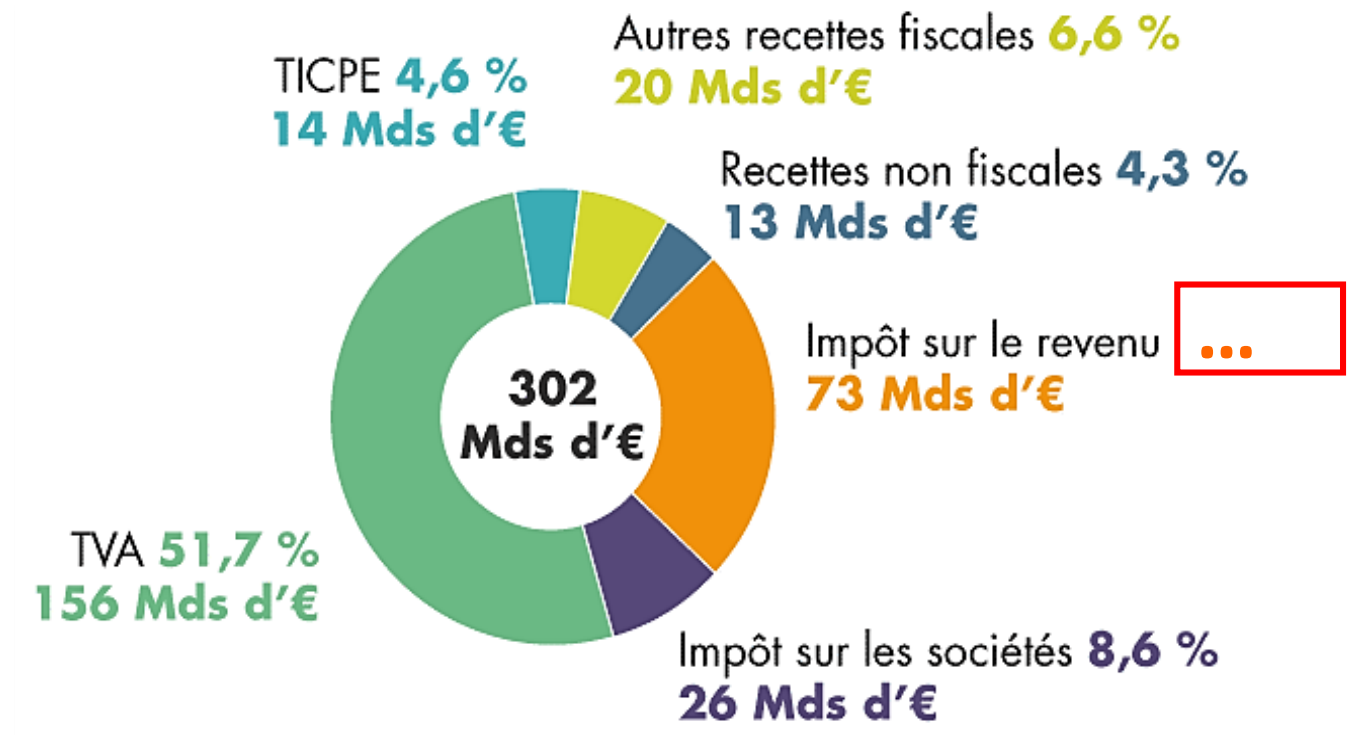
Ménage	Revenu primaire (avant redistribution)	Revenu disponible (après redistribution)	Ecart
Famille Loiseau	15 036 € (1 253 € x 12)	32 832 € (1 253 € - 0 € + 342 € + 296 € + 845 €) x 12	+ 17 176 € (32 832 € - 15 036 €)
M. Bellon	43 020 €	36 096 € (43 020 € - 7 394 € + 0 €)	- 6 923 € (36 096 € - 43 020 €)

Les mécanismes de protection sociale, dont la famille Loiseau a pu bénéficier du fait de son revenu primaire faible, lui ont apporté **17 176 € (revenus de transferts)** de revenus annuels supplémentaires;

Le système fiscal, a entraîné une **baisse du revenu annuel de 6 923 € (Prélèvement obligatoire)** pour M. Bellon. Son revenu disponible reste cependant élevé, surtout pour une personne sans enfant.

→ Au final, la redistribution a permis de **réduire les inégalités**, en réduisant les écarts de revenus entre le ménage modeste (famille Loiseau) et le ménage plus aisé (M. Bellon), puisque avant redistribution **l'écart était de 27 984€** (43.020-15.036), après redistribution l'écart n'est plus que de **3 264€** (36.096-32.832).

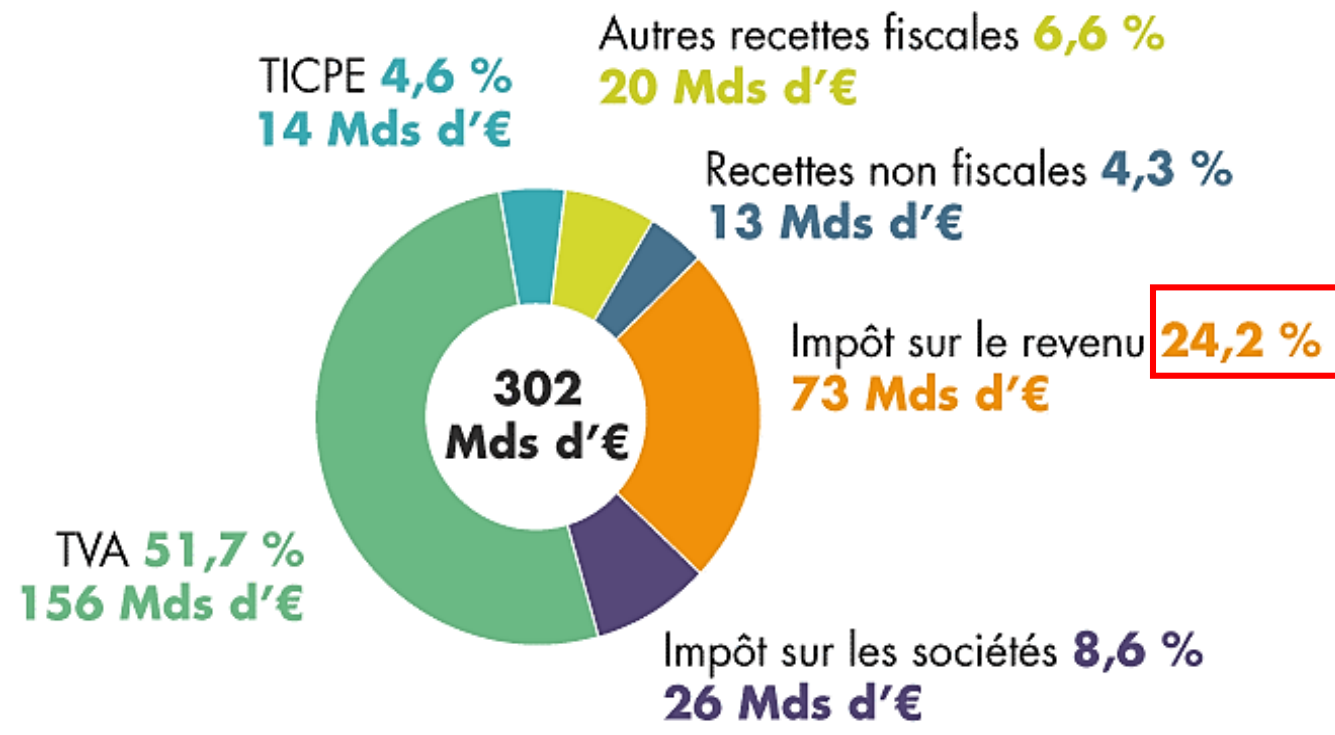
Doc 14 : Répartition des recettes nettes de l'Etat en 2018



- Q23 : Calculez la part de l'IR dans l'ensemble des recettes fiscales de l'Etat.

$$(73 / 302) \times 100 = 24,17 \%$$

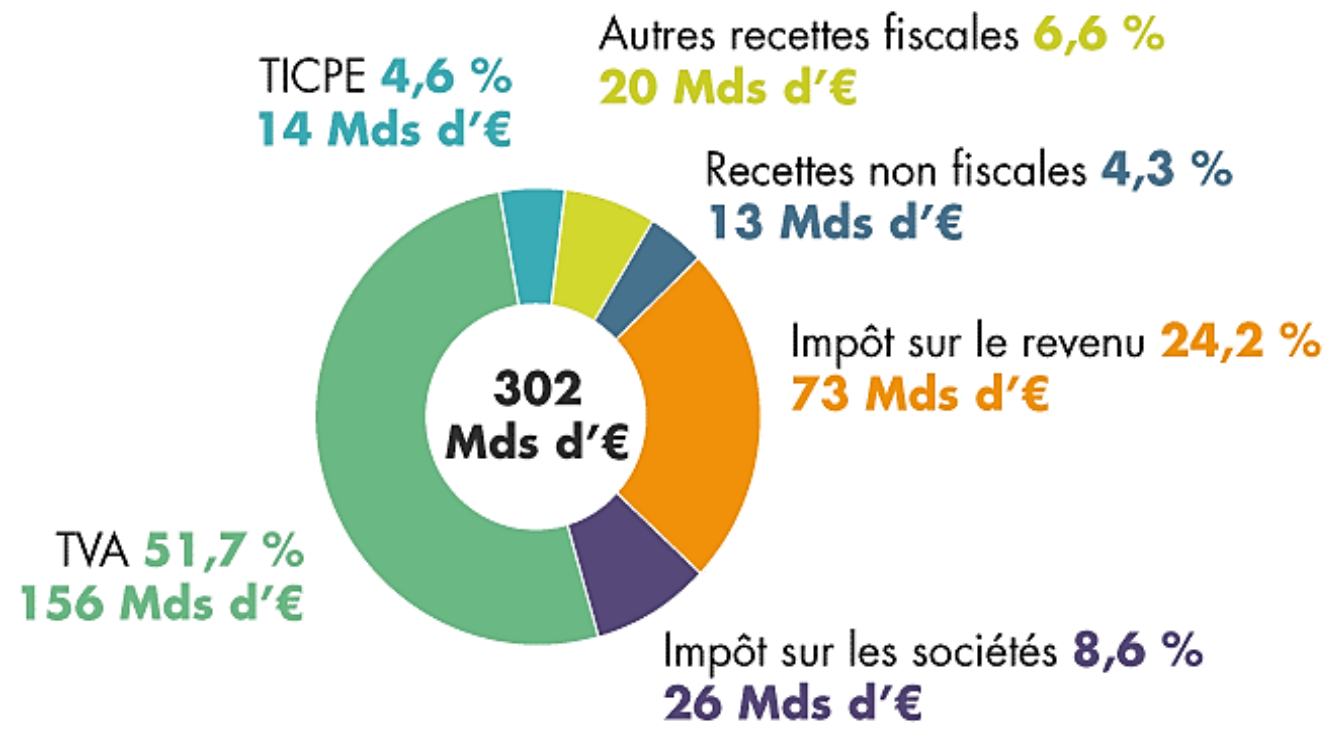
Doc 14 : Répartition des recettes nettes de l'Etat en 2018



- Q23 : Calculez la part de l'IR dans l'ensemble des recettes fiscales de l'Etat.

$$(73 / 302) \times 100 = 24,17 \%$$

Doc 14 : Répartition des recettes nettes de l'Etat en 2018

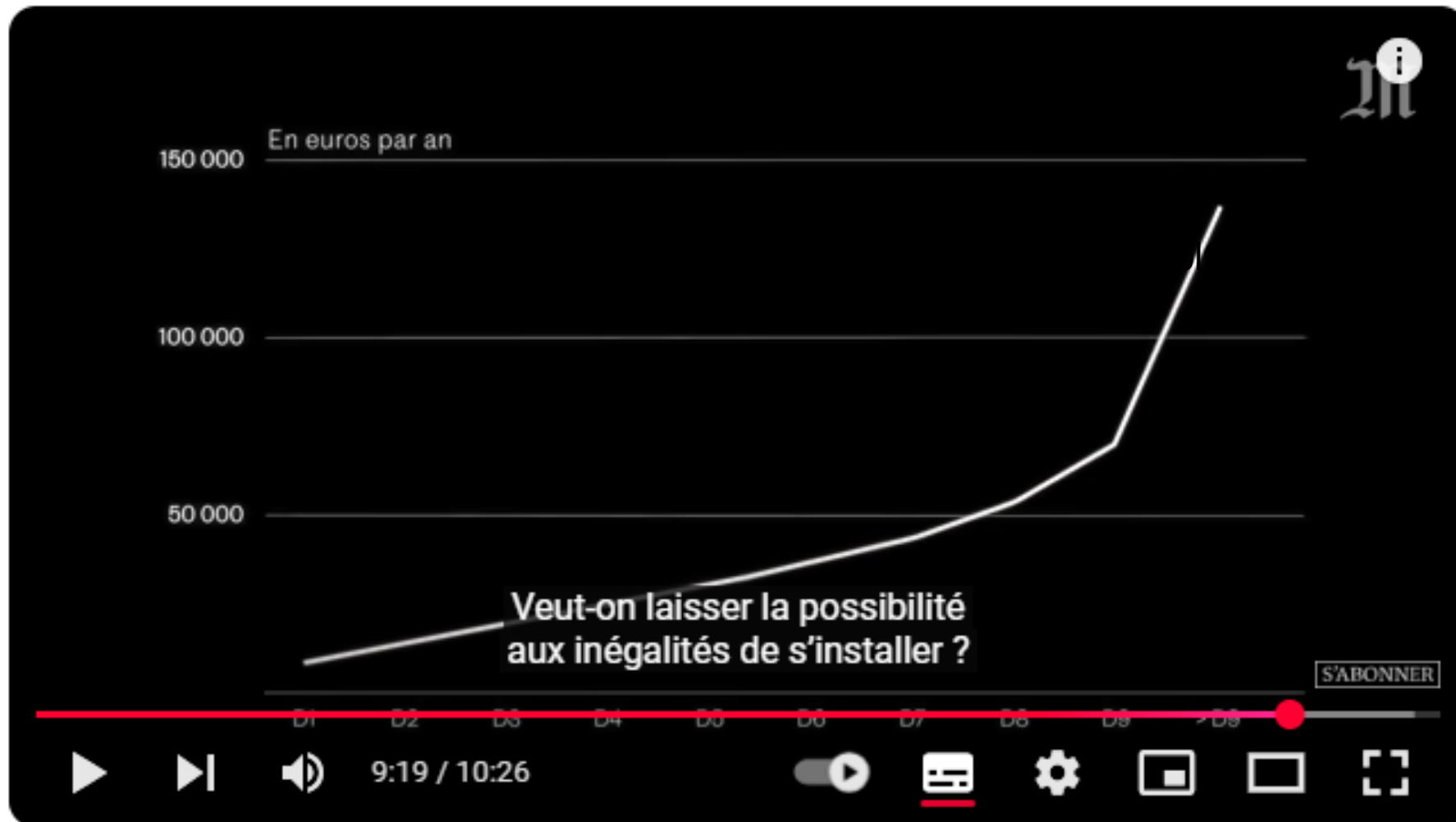


■ Q24 : La fiscalité française peut-elle être considérée comme juste ? Justifiez.

Le rôle des impôts progressifs (IR essentiellement) reste modéré, à peine $\frac{1}{4}$ des recettes de l'Etat (24%), par rapport aux prélèvements proportionnels (TVA, charges sociales, CSG, TICPE, ...).

Ce qui peut permettre de considérer que la France ne possède pas un système fiscal qui n'est pas très redistributif et qui n'est pas toujours qualifié de juste.

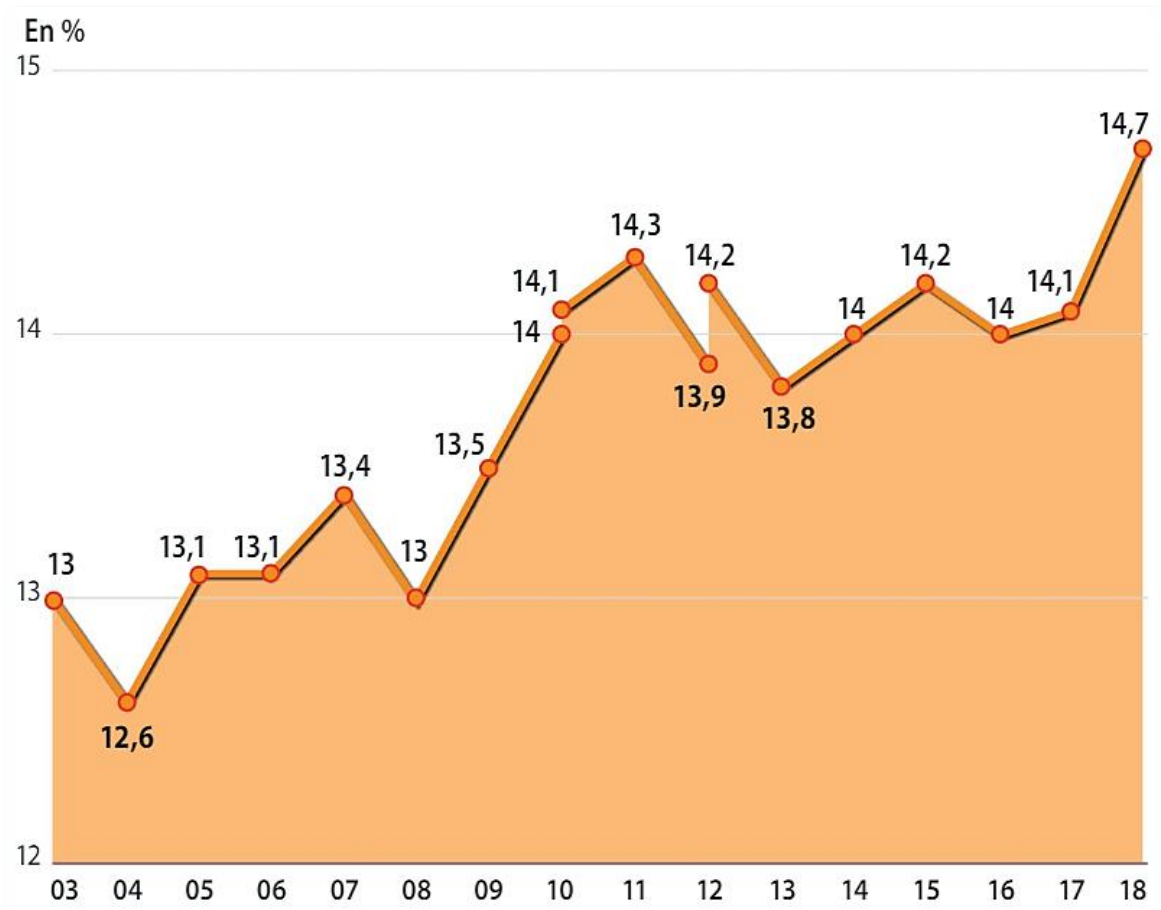
Video à regarder / **Qui paie le plus d'impôts, les riches ou les pauvres ?**



3) Les politiques sociales sont-elles efficaces ?

A) Des difficultés pour atteindre les objectifs

Doc 15 : L'évolution de la pauvreté



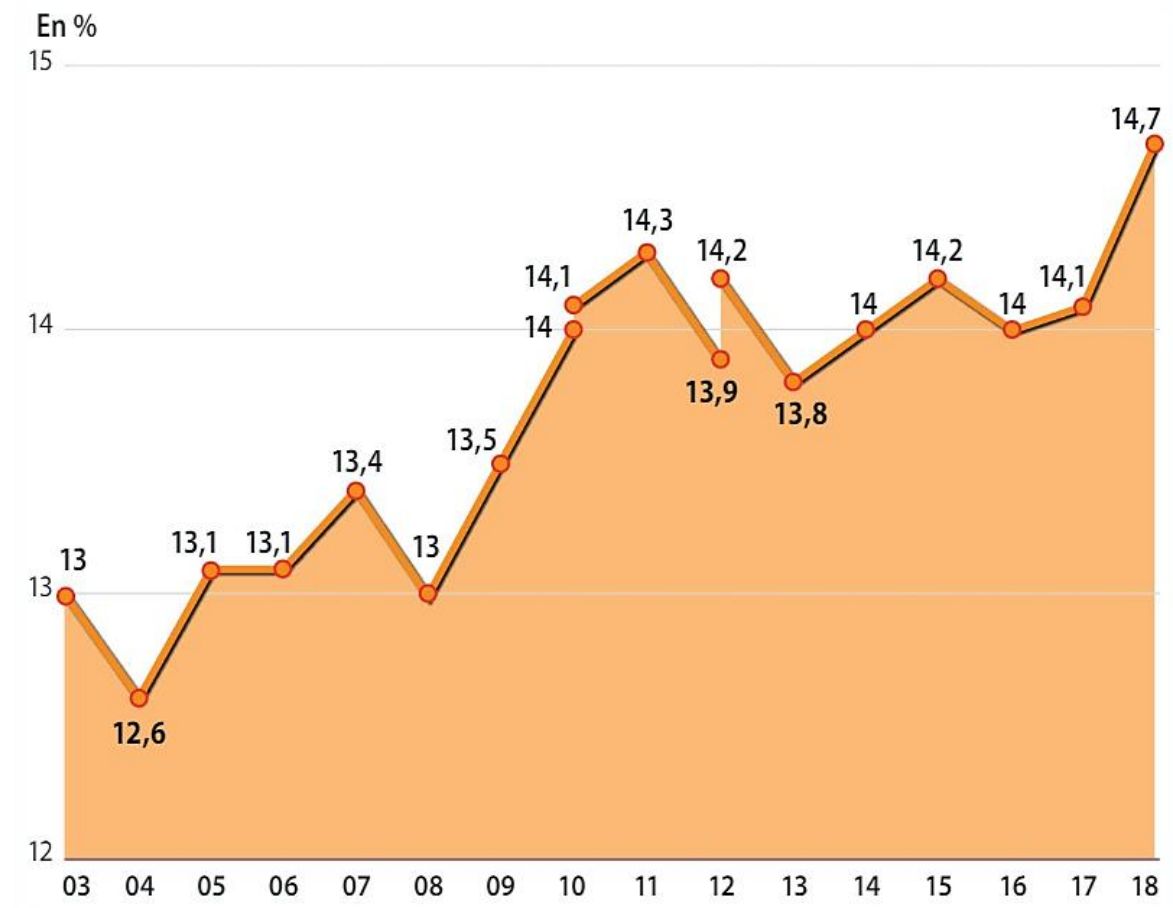
- Q25 : Observez la tendance de l'évolution du taux de pauvreté depuis 15 ans. Que remarquez-vous ?

Selon l'insee, le **taux de pauvreté** ne cesse d'augmenter Pendant 15 ans. Entre 2003 et 2018, ce taux de pauvreté passe de 13 % à 14,7 %.

Ce graphique nous montre que malgré quelques baisses entre 2008 et 2013, le nombre de personnes vivant sous le **seuil de pauvreté** a poursuivi sa progression L'augmentation est marquée en fin de période en passant de 14% à 14,7% entre 2016 et 2018 .

ATTENTION
Seuil de pauvreté \neq Taux de pauvreté

Doc 15 : L'évolution de la pauvreté



■ Q26 : La politique sociale, notamment à travers sa redistribution verticale, parvient-elle à ses objectifs ?

La réduction des inégalités socio-économiques passe par une redistribution verticale or nous observons que les transferts sociaux ne permettent pas toujours de diminuer les inégalités de revenus entre les ménages et que **la pauvreté persiste**, voire s'accroît.

La politique sociale n'atteint donc pas tous ses objectifs.

Doc 16 : Faut-il être riche pour être bien soigné ?

Être bien soigné reste encore en partie une question d'argent dans notre pays car l'Assurance maladie ne rembourse pas tous les frais. Il est possible de souscrire à une mutuelle ou à une assurance complémentaire santé qui finance une partie des frais non pris en charge. Les entreprises ont l'obligation d'en proposer une à leurs salariés. Toutefois, avoir une mutuelle de qualité coûte cher et il existe de grandes inégalités dans ce domaine. Il reste encore des personnes qui n'ont pas les moyens de se payer une « bonne » mutuelle, qui rembourse bien les soins. [...]

En France, environ 25 % de la population déclare avoir renoncé à des soins pour des raisons financières. Parmi les frais de santé les moins bien pris en charge par l'Assurance maladie, les soins dentaires ou encore l'achat de lunettes arrivent en première place.

Observatoire des inégalités

■ Q27 : Repérez quelles difficultés rencontrent certains ménages pour se soigner.

Les prestations de services de soins ne sont pas totalement gratuites, il y a un « reste à charge » pour les ménages.

Ce coût peut être pris en charge par les mutuelles mais ces dernières coûtent chères, les ménages ne peuvent donc pas toujours se soigner gratuitement ou quasi gratuitement : **25 % de la population affirme avoir renoncé à des soins pour des raisons financières.**

Doc 16 : Faut-il être riche pour être bien soigné ?

Etre bien soigné reste encore en partie une question d'argent dans notre pays car l'Assurance maladie ne rembourse pas tous les frais. Il est possible de souscrire à une mutuelle ou à une assurance complémentaire santé qui finance une partie des frais non pris en charge. Les entreprises ont l'obligation d'en proposer une à leurs salariés. Toutefois, avoir une mutuelle de qualité coûte cher et il existe de grandes inégalités dans ce domaine. Il reste encore des personnes qui n'ont pas les moyens de se payer une « bonne » mutuelle, qui rembourse bien les soins. [...]

En France, environ 25 % de la population déclare avoir renoncé à des soins pour des raisons financières. Parmi les frais de santé les moins bien pris en charge par l'Assurance maladie, les soins dentaires ou encore l'achat de lunettes arrivent en première place.

Observatoire des inégalités

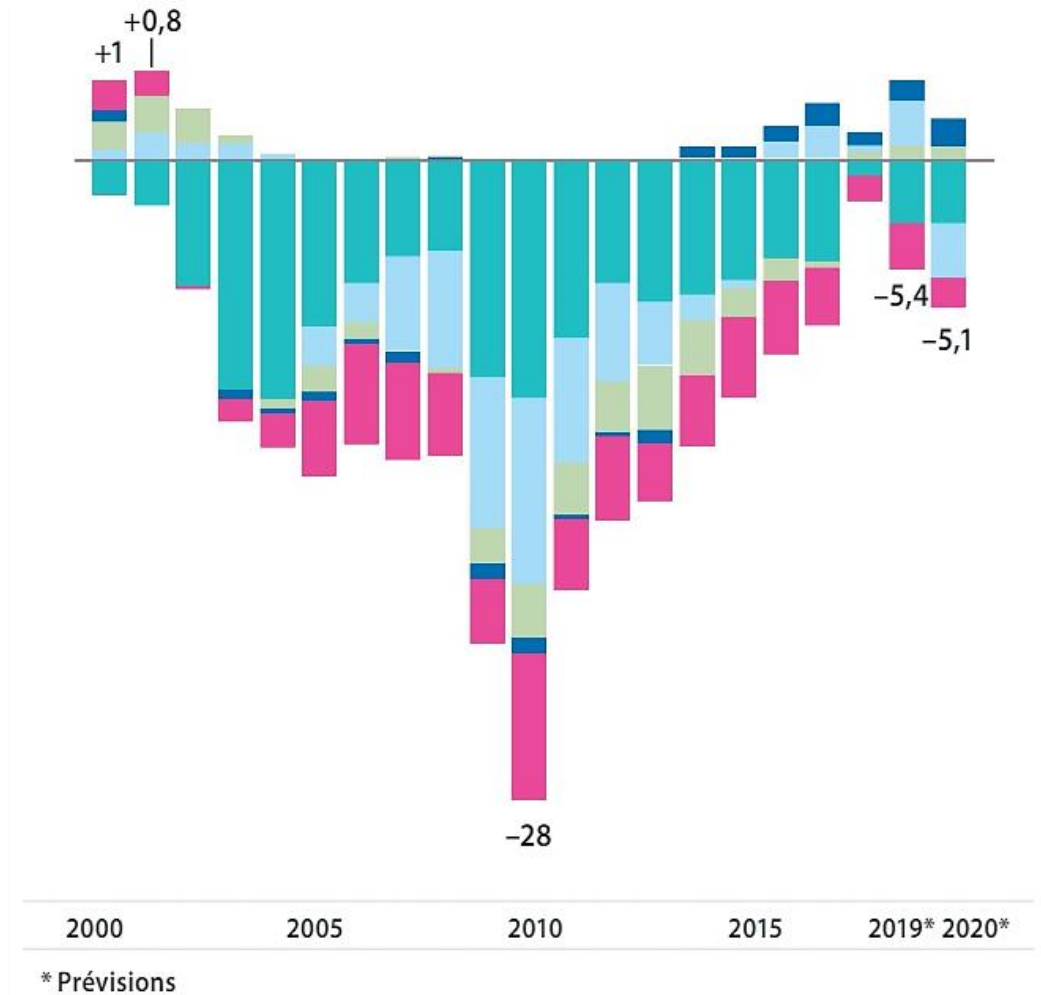
■ Q28 : La redistribution horizontale permet-elle de protéger tous les ménages des problèmes de santé ?

La redistribution horizontale semble insuffisante.

En effet, la prise en charge des soins n'est pas totale et les ménages les plus modestes ne peuvent compenser la part financière non prise en charge par la protection sociale. **Tous les ménages ne sont donc pas protégés des risques sociaux telle que la maladie.**

B) Les difficultés de financement

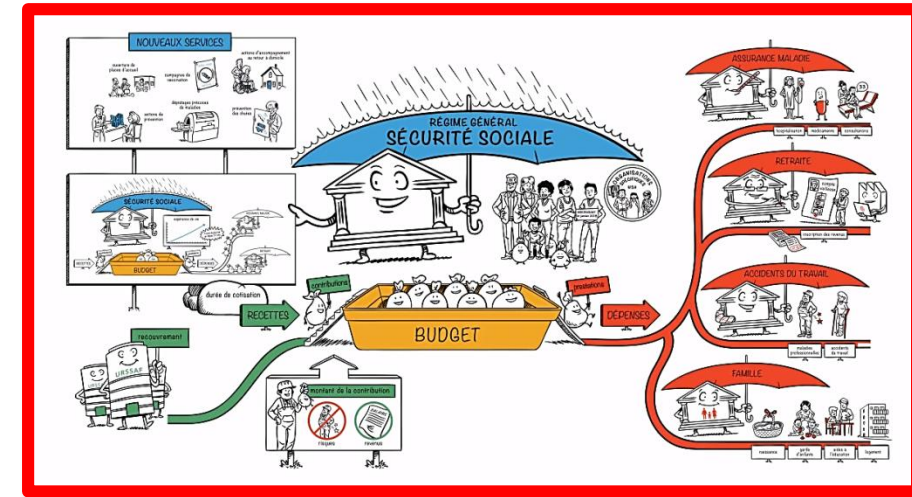
Doc 17 : Le déficit de la Sécurité sociale se creuse à nouveau



Soldes du régime général de la Sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse (FSV), en milliards d'euros

- Maladie (CNAM) Caisse nationale d'assurance maladie
- Vieillesse (CNAV) Caisse nationale d'assurance vieillesse
- Famille (CNAF) Caisse nationale des allocations familiales
- Accident du travail, maladie professionnelle (AT-MP)
- Fonds de solidarité vieillesse (FSV)

Doc 18 : Vidéo (Drive) : 3 minutes pour comprendre la Sécurité sociale

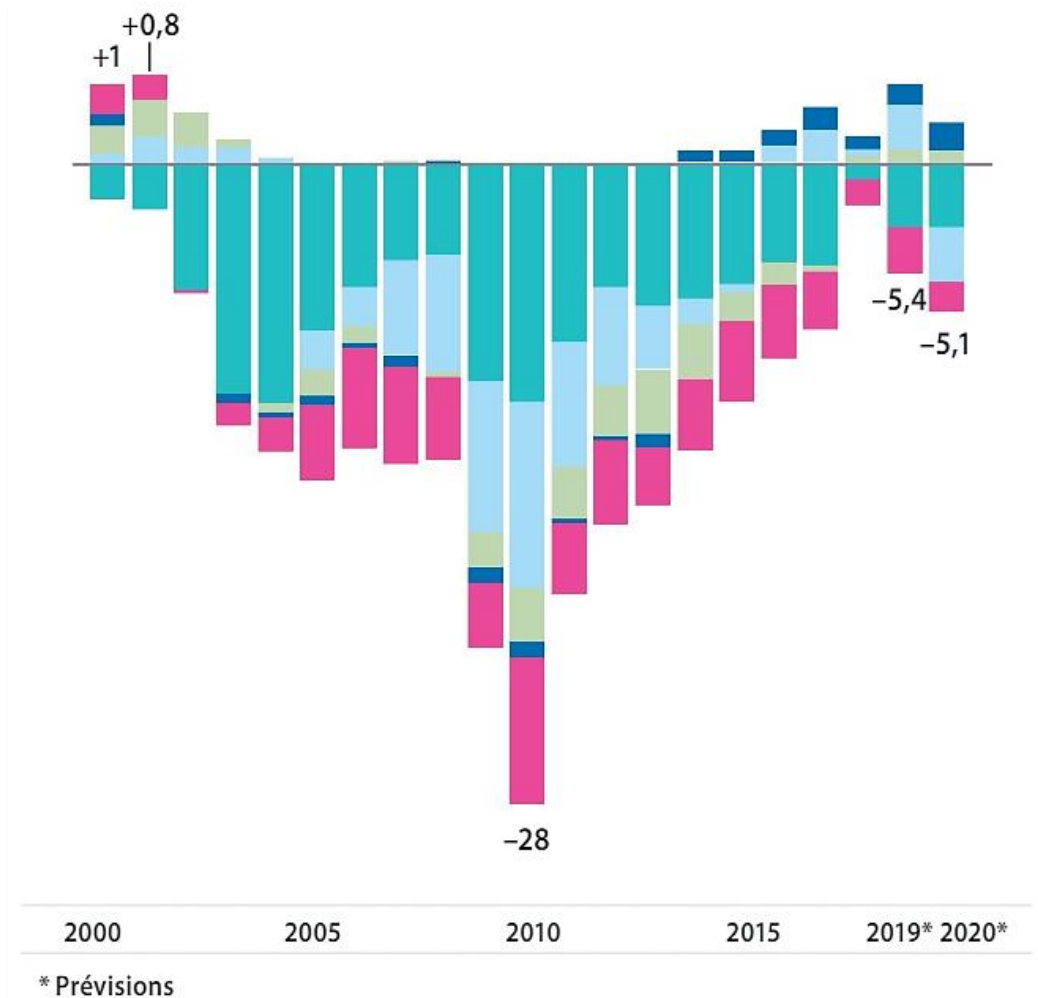


■ Q29 : Pourquoi la Sécurité sociale a-t-elle un solde déficitaire ?

Si la Sécurité sociale est déficitaire cela signifie que ses dépenses sont supérieures à ses recettes.

Ou plus précisément, **le versement des indemnités et des allocations dépassent les prélèvements obligatoires encaissés.**

Doc 17 : Le déficit de la Sécurité sociale se creuse à nouveau



Soldes du régime général de la Sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse (FSV), en milliards d'euros

- Maladie (CNAM)
Caisse nationale d'assurance maladie
- Vieillesse (CNAV)
Caisse nationale d'assurance vieillesse
- Famille (CNAF)
Caisse nationale des allocations familiales
- Accident du travail, maladie professionnelle (AT-MP)
- Fonds de solidarité vieillesse (FSV)

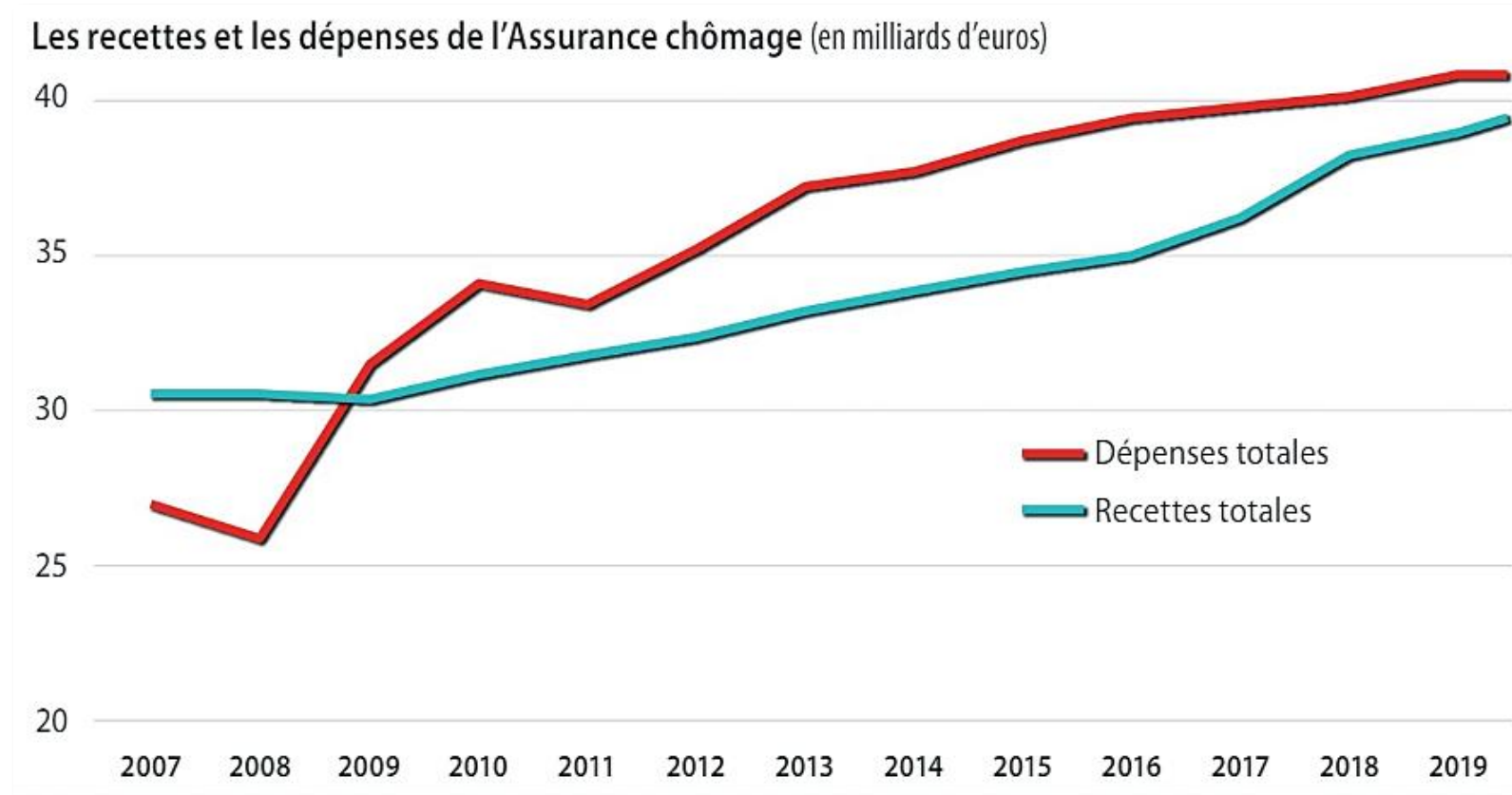
■ **Q30 : Décrivez l'évolution du solde global de la Sécurité sociale puis repérez les branches qui pèsent sur les comptes de cette institution.**

Globalement, la Sécurité sociale est déficitaire depuis 2002. Le plus fort déficit a été atteint en 2010 avec un solde négatif de 28 milliards d'euros.

Après une réduction progressive de son déficit jusqu'en 2018, les prévisions pour 2019 et 2020 indiquent une dégradation du solde.

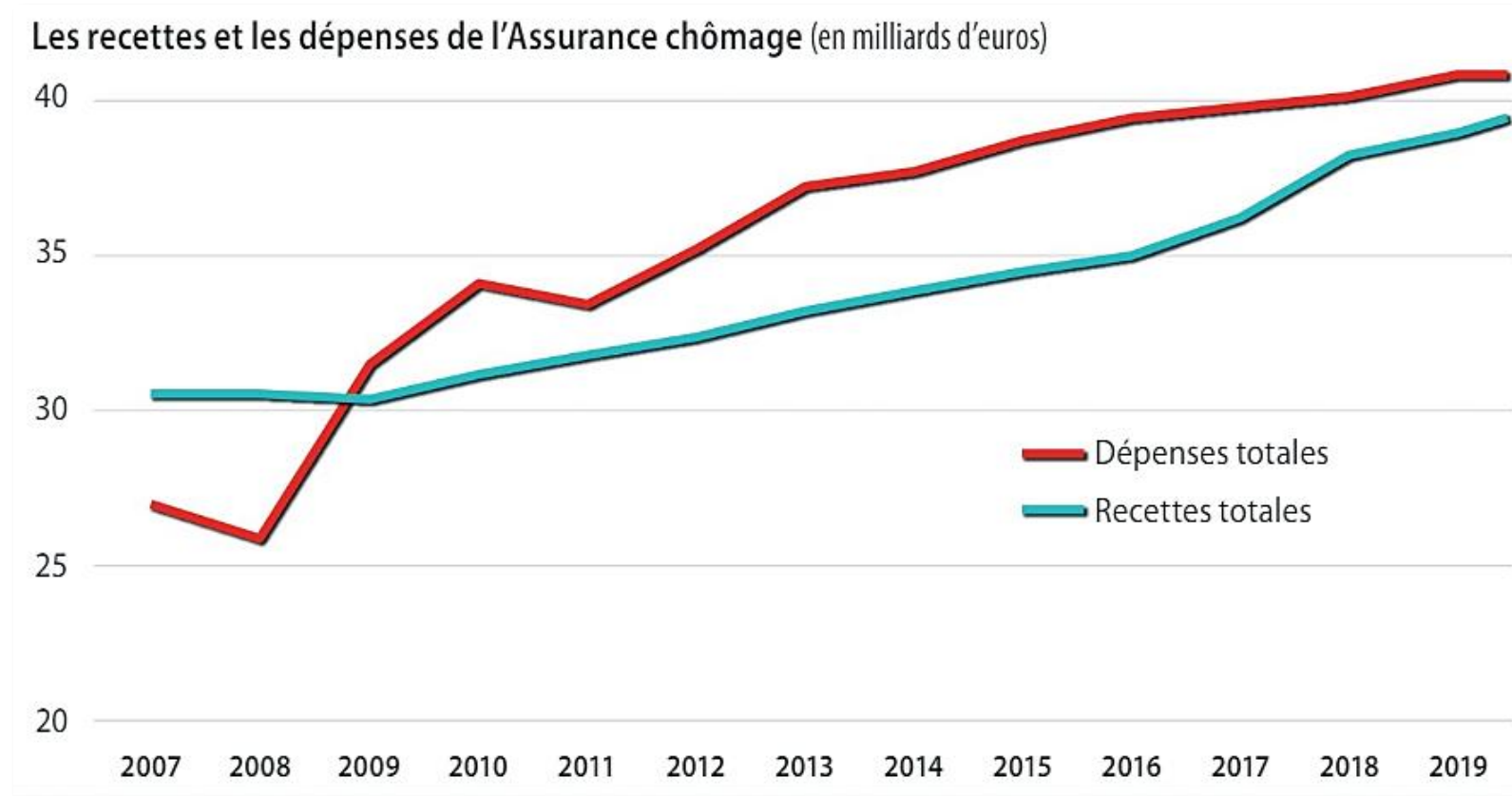
Trois branches en particulier sont déficitaires et pèsent sur les comptes de la Sécurité sociale : les branches maladie, vieillesse et le fonds de solidarité vieillesse.

Doc 19 : L'Assurance chômage



- **Q31 : Commentez l'évolution des recettes et des dépenses de l'Assurance chômage. Depuis 2009, les dépenses sont toujours supérieures aux recettes.** Malgré l'accroissement régulier des recettes de 10 milliards en 10 ans, les dépenses ont augmenté dans les mêmes proportions. Le solde de l'Assurance chômage est donc encore déficitaire.

Doc 19 : L'Assurance chômage

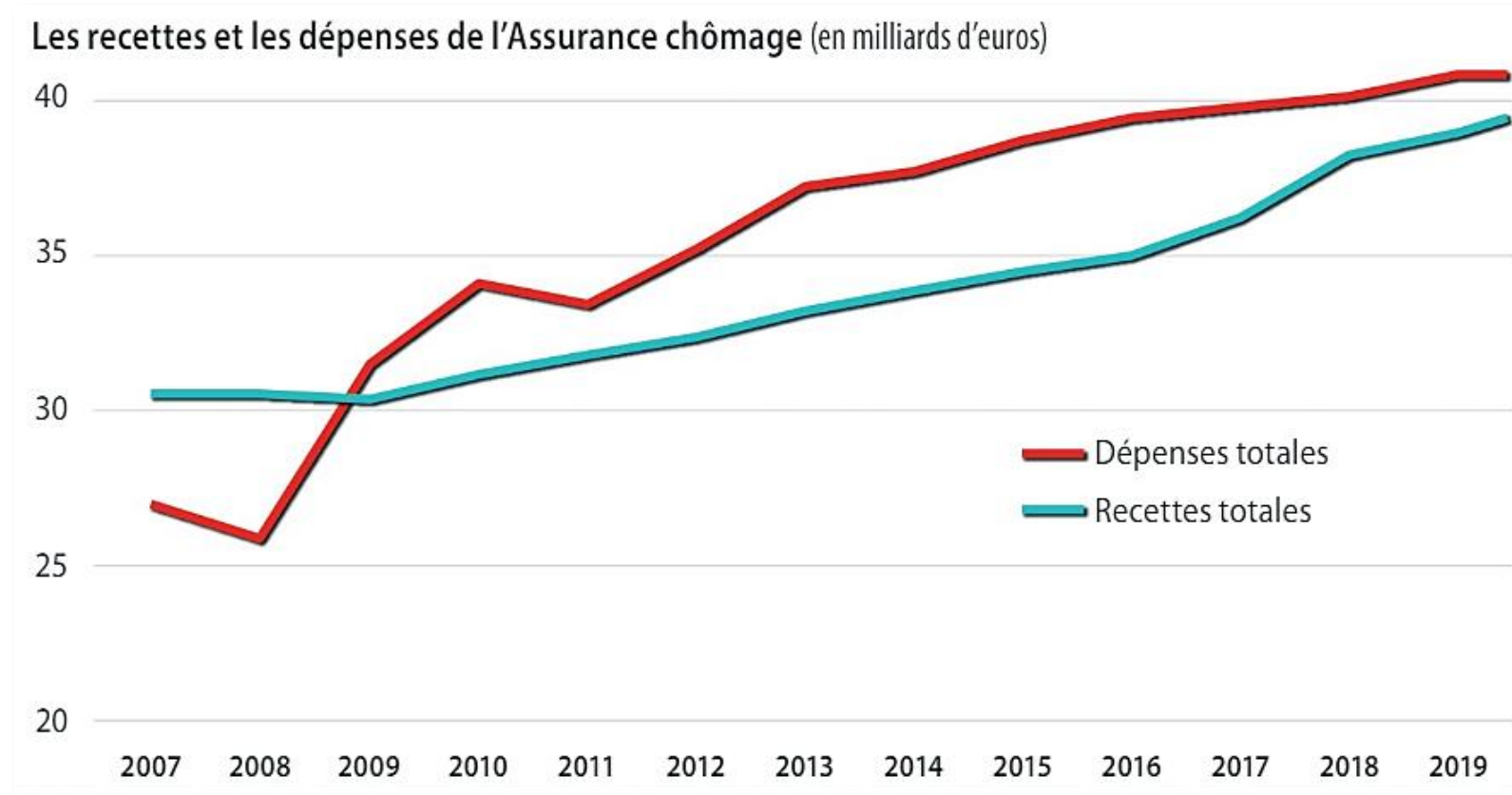


■ Q32 : Proposez des solutions pour résorber les difficultés de financement de la Sécurité sociale et de l'Assurance chômage.

Puisque les soldes de la Sécurité sociale et de l'Assurance chômage sont négatifs, la solution serait de diminuer les dépenses et augmenter les recettes.

Cela revient à **réduire** le montant des **prestations sociales** versées aux ménages et/ou **l'offre de services publics** tout **en augmentant les prélèvements obligatoires** des cotisations sociales et des impôts.

Doc 19 : L'Assurance chômage



■ Q33 : Ces solutions peuvent-elles limiter l'action de l'Etat dans le cadre de sa politique sociale ?

Oui ces solutions limitent l'action de l'État dans le cadre de sa politique sociale car

la fonction redistributive de l'État passe par la fiscalité

Il est donc nécessaire de maintenir le niveau des prélèvements obligatoires pour proposer des prestations sociales et produire des services publics de santé, d'éducation, ...

Vos questions ?

